

Conditions d'immatriculation à l'Université de Genève

2024-2025



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Ces conditions d'immatriculation ne sont valables que pour l'année académique 2024-2025. Elles sont publiées en janvier pour l'année académique qui débute en septembre 2024. Le Rectorat de l'Université de Genève se réserve le droit de les modifier à tout moment.

Ce document s'adresse aux candidates et candidats à l'immatriculation à l'Université de Genève (ci-après « UNIGE »). Toute personne ayant déjà été immatriculée comme étudiante régulière ou étudiant régulier par le passé doit effectuer une demande de réimmatriculation en suivant la procédure et les délais indiqués en ligne : <https://www.unige.ch/formalites/reimm/definition/>.

1 Table des matières

1	INSCRIPTION EN BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE (BACHELOR) OU AU DIPLOME D'ETUDES DE FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE (DEFLE)	5
1.1	CONDITIONS GENERALES D'IMMATRICULATION	5
1.1.1	Titulaires d'un diplôme suisse	5
1.1.2	Titulaires d'un Baccalauréat international ou d'un Baccalauréat européen.....	6
1.1.3	Titulaires d'un diplôme secondaire supérieur étranger	7
1.1.4	Candidates et candidats dépourvus d'un titre secondaire supérieur reconnu	23
2	INSCRIPTION EN MAITRISE UNIVERSITAIRE (MASTER), EN COMPLEMENT D'ETUDES, EN CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE OU AU DIPLOME D'ETUDES SPECIALISEES EN FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE (DEFLE)	24
2.1	CONDITIONS GENERALES D'IMMATRICULATION	24
3	INSCRIPTION EN CERTIFICAT DE SPECIALISATION, MAITRISE UNIVERSITAIRE D'ETUDES AVANCEES OU DOCTORAT	24
3.1	CONDITIONS GENERALES D'IMMATRICULATION	24
3.2	CONDITIONS D'IMMATRICULATION POUR LE CERTIFICAT DE SPECIALISATION EN MATIERE D'AVOCATURE	24
4	CONDITIONS PARTICULIERES.....	25
4.1	FACULTE DE MEDECINE.....	25
4.1.1	Médecine humaine	25
4.1.2	Médecine dentaire.....	25
4.2	FACULTE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETATION	25

5	PROCEDURE DE DEMANDE D'IMMATRICULATION POUR BACHELOR, DEFLE, MASTER, CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE ET DEFLE	26
6	PROCEDURE DE DEMANDE D'IMMATRICULATION POUR DOCTORAT, CERTIFICAT DE SPECIALISATION ET MAITRISE UNIVERSITAIRE D'ETUDES AVANCEES.....	29
7	PROCEDURES PARTICULIERES.....	35
7.1	FACULTE DES SCIENCES.....	35
7.1.1	Pour l'immatriculation en doctorat	35
7.1.2	Pour l'immatriculation en certificat de spécialisation	35
7.1.2.1	Certificat de spécialisation en évaluation et gestion des risques géologie et risques liés au climat (CERG-C)	35
7.2	FACULTE DE MEDECINE	35
7.2.1	Pour l'immatriculation en baccalauréat universitaire	35
7.2.2	Pour l'immatriculation en maîtrise universitaire	35
7.2.3	Pour l'immatriculation en doctorat	36
7.2.4	Pour l'immatriculation en Maîtrise universitaire d'études avancées	36
7.3	FACULTE DES LETTRES	36
7.3.1	Pour l'immatriculation en doctorat	36
7.4	FACULTE DES SCIENCES DE LA SOCIETE.....	36
7.4.1	Pour l'immatriculation en doctorat	36
7.5	FACULTE D'ECONOMIE ET MANAGEMENT	37
7.5.1	Pour l'immatriculation à un doctorat	37
7.6	FACULTE DE DROIT	37
7.6.1	Pour l'immatriculation en doctorat	37
7.6.2	Pour l'immatriculation au Certificat de spécialisation en matière d'avocature	37
7.7	FACULTE DE THEOLOGIE	37
7.7.1	Pour l'immatriculation en certificat complémentaire	37
7.7.2	Pour l'immatriculation en doctorat	37
7.8	FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION	38
7.8.1	Pour l'immatriculation à un doctorat	38
7.9	FACULTE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETATION	38
7.9.1	Pour l'immatriculation en baccalauréat universitaire	38
7.9.2	Pour l'immatriculation en maîtrise universitaire	38
7.9.2.1	Maîtrise universitaire en traduction	38
7.9.2.2	Maîtrise universitaire en interprétation de conférence.....	38
7.9.3	Pour l'immatriculation en certificat complémentaire	38
7.9.4	Pour l'immatriculation à un doctorat	38
7.10	GLOBAL STUDIES INSTITUTE	39

7.10.1	<i>Pour l'immatriculation en doctorat</i>	39	8.5	POUR LES MAITRISES UNIVERSITAIRES D'ETUDES AVANCEES	46
7.11	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES ENSEIGNANT-ES ...	39	8.5.1	<i>Délai général</i>	46
8	DELAIS D'INSCRIPTION	40	8.5.1.1	Semestre d'automne 2024.....	46
8.1	POUR LES BACCALAUREATS UNIVERSITAIRES	40	8.5.1.2	Semestre de printemps 2025.....	46
8.1.1	<i>Semestre d'automne 2024-2025</i>	40	9	EXIGENCES DE FRANÇAIS	47
8.1.1.1	Délai général	40	9.1	CONVOCATION A L'EXAMEN	47
8.1.1.2	Délais spécifiques	40	9.2	DATES DE L'EXAMEN	47
8.1.1.2.1	Faculté de traduction et d'interprétation.....	40	9.3	FRAIS D'INSCRIPTION	47
8.1.1.3	Délais pour procédures particulières	41	9.4	DUREE STRUCTURE ET MODELES D'EXAMENS	47
8.1.1.3.1	Faculté de médecine.....	41	9.5	EN CAS D'ECHEC A L'EXAMEN A VALEUR ELIMINATOIRE	47
8.1.1.3.2	Faculté de traduction et d'interprétation.....	41	9.6	EN CAS D'ECHEC A L'EXAMEN A VALEUR INDICATIVE	48
8.1.2	<i>Semestre de printemps 2025</i>	41	9.7	DISPENSE DE L'EXAMEN DE FRANÇAIS.....	48
8.2	POUR LES MAITRISES UNIVERSITAIRES, COMPLEMENTS D'ETUDES, CERTIFICATS COMPLEMENTAIRES ET DESFLE	42	9.8	FORMATIONS QUI NE REQUIERENT PAS D'EXIGENCE DE FRANÇAIS.....	49
8.2.1	<i>Semestre d'automne 2024</i>	42	9.8.1	<i>Faculté des sciences</i>	49
8.2.1.1	Délai général	42	9.8.2	<i>Faculté de médecine</i>	49
8.2.1.2	Délais spécifiques	42	9.8.3	<i>Faculté des lettres</i>	49
8.2.1.2.1	Faculté des sciences de la société.....	42	9.8.4	<i>Faculté des sciences de la société</i>	50
8.2.1.2.2	Faculté d'économie et de management	42	9.8.5	<i>Faculté d'économie et de management</i>	50
8.2.1.2.3	Faculté de traduction et d'interprétation.....	42	9.8.6	<i>Faculté de théologie</i>	50
8.2.1.2.4	Global Studies Institute	42	9.8.7	<i>Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation</i>	50
8.2.1.2.5	Institut de la formation des enseignant-es.....	43	9.8.8	<i>Centre universitaire d'informatique</i>	50
8.2.1.2.6	Institut des sciences de l'environnement.....	43	9.8.9	<i>Global Studies Institute</i>	50
8.2.1.3	Délais pour procédures particulières	43	9.8.10	<i>Institut universitaire de la formation des enseignant-es</i>	50
8.2.1.3.1	Faculté de médecine.....	43	9.8.11	<i>Institut des sciences de l'environnement</i>	50
8.2.1.3.2	Faculté de théologie	43	10	DEFINITIONS / EXPLICATIONS	51
8.2.1.3.3	Faculté de traduction et d'interprétation.....	43	10.1	DEFINITION DU CARACTERE DE FORMATION GENERALE.....	51
8.2.1.3.4	Institut universitaire de formation des enseignant-es.....	43	10.2	EXAMEN COMPLEMENTAIRE DES HAUTES ECOLES SUISSES – ECUS	52
8.2.2	<i>Semestre de printemps 2025</i>	43	10.3	UNIVERSITES ET PROGRAMMES RECONNUS	53
8.2.2.1	Délai général	43	10.3.1	<i>Établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'UNIGE</i> :.....	53
8.3	POUR LES DOCTORATS	44	10.3.2	<i>Programmes d'établissement d'enseignement supérieur reconnus par l'UNIGE</i> :.....	53
8.4	POUR LES CERTIFICATS DE SPECIALISATION	44	10.4	TITRES NON RECONNUS.....	54
8.4.1	<i>Délai général</i>	44	10.4.1	<i>Diplômes secondaires</i>	54
8.4.1.1	Semestre d'automne 2024	44	10.4.2	<i>Diplômes/examens/formations post-secondaires (ou assimilés)</i> :.....	54
8.4.1.2	Délais spécifiques	44	10.5	ATTESTATION D'ADMISSION	55
8.4.1.2.1	Institut universitaire de formation des enseignant-es.....	44	10.5.1	<i>Particularités facultaires</i>	55
8.4.1.3	Délai pour procédure particulière.....	44			
8.4.1.3.1	Institut universitaire de formation des enseignant-es.....	44			
8.4.1.4	Semestre de printemps 2025.....	45			
8.4.2	<i>Délais pour procédures particulières</i>	45			
8.4.2.1	Semestre de printemps 2025.....	45			
8.4.2.1.1	Faculté des sciences	45			
8.4.2.1.2	Faculté de droit.....	45			

11	FORMATIONS OUVERTES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2025	56
11.1	FACULTE DES SCIENCES.....	56
11.2	FACULTE DE MEDECINE	56
11.3	FACULTE DES LETTRES	56
11.4	ÉCOLE DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES	56
11.5	FACULTE DES SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ.....	56
11.6	FACULTE D'ÉCONOMIE ET DE MANAGEMENT	56
11.7	FACULTE DE DROIT	57
11.8	FACULTE DE THÉOLOGIE	57
11.9	FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION .	57
11.10	FACULTE DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION.....	57
11.11	CENTRE INTERFACULTAIRE DES DROITS DE L'ENFANT	57
11.12	CENTRE UNIVERSITAIRE D'INFORMATIQUE	57
11.13	GLOBAL STUDIES INSTITUTE.....	57
11.14	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT-ES	
	58	
11.15	INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT	58
12	SERVICE DES IMMATRICULATIONS : CONTACT.....	59

1 Inscription en baccalauréat universitaire (bachelor) ou au Diplôme d'études de français langue étrangère (DEFLE)

1.1 Conditions générales d'immatriculation

1.1.1 Titulaires d'un diplôme suisse

Les titres suivants donnent accès, en principe, à toutes les facultés/instituts/centres/école (ci-après « facultés ») de l'UNIGE :

- Certificat de maturité gymnasiale (cantonal) ;
- Certificat de maturité suisse (maturité dite « fédérale » organisée par la Commission suisse de maturité - CMS) ;
- Maturité professionnelle, accompagnée du certificat d'examen complémentaire dit « examen passerelle » ;
- Maturité spécialisée, accompagnée du certificat d'examen complémentaire dit « examen passerelle » ;
- Baccalauréat universitaire (bachelor) délivré par l'une des [hautes écoles suisses reconnues](#)¹.

De plus, les titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée ayant obtenu au moins 60 crédits à la HES-SO dans un délai maximum de 2 ans sont immatriculables à l'UNIGE à condition :

- de ne pas se trouver dans une situation d'échec définitif dans la filière HES concernée ; et
- que l'accès s'effectue dans le cadre d'une branche d'études comparable selon le protocole d'accord CUSO-HES-SO (2007)² et son avenant (2012)³.

Si aucune des conditions ci-dessus n'est remplie, un premier diplôme universitaire obtenu dans une [université et un programme reconnu](#) par l'UNIGE (voir partie 10.3) permet l'immatriculation. Une procédure particulière pour les [non titulaires d'un titre secondaire supérieur suisse reconnu](#) est possible dans certains cas et selon certains critères (voir partie 1.1.4).

¹ <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/enseignement-et-etudes/hautes-ecoles-suissees-accréditees>

La Faculté de médecine requiert des [conditions particulières d'admission](#) (voir partie 4.1) et une [procédure supplémentaire à suivre](#) (voir partie 7.2.1).

La Faculté de traduction et d'interprétation requiert également des [conditions particulières d'admission](#) (voir partie 4.2) et une [procédure supplémentaire](#) à suivre (voir partie 7.9.1).

Pour toutes les formations, la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) doit avoir été suivie [dans les délais](#) (voir partie 8.1).

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux exigences de français, si elles sont demandées ([voir partie 9](#)).

Les conditions d'admission régies par le règlement d'étude de la formation postulée doivent être remplies. Le règlement d'études est téléchargeable sur le site internet de la faculté/centre/institut de la formation envisagée.

² https://www.cuso.ch/fileadmin/cuso/Protocole_HESSO_UNIS_2007.pdf

³ https://www.cuso.ch/fileadmin/cuso/Avenant-protocole-CUSO-HES-So_1.pdf

1.1.2 Titulaires d'un Baccalauréat international ou d'un Baccalauréat européen

De manière générale, les diplômes de Baccalauréat international et de Baccalauréat européen doivent être équivalents, pour l'essentiel, en branches, en heures et en durée de l'éducation scolaire, à une maturité gymnasiale/fédérale suisse. Pour déterminer cette équivalence, l'UNIGE se base notamment sur la Convention du Conseil de l'Europe de l'UNESCO, no 165 ("Convention de Lisbonne")⁴, les "Recommandations pour l'évaluation des certificats de fin d'études secondaires étrangers"⁵, ainsi que sur les travaux de la Commission d'admission et d'équivalences de swissuniversities (anciennement CRUS).

Ainsi, les diplômes de Baccalauréat international et de Baccalauréat européen doivent présenter, en autres, un [caractère de formation générale](#) (voir partie 10.1).

En sus, le Baccalauréat international doit :

- comporter trois examens en option forte, dont un sujet en sciences (mathématiques, chimie, biologie ou physique) et trois examens en option moyenne, parmi les branches suivantes: toutes les langues (excepté langue et littérature théâtrale), économie et gestion des entreprises, gestion des entreprises, géographie, histoire, philosophie, biologie, chimie, physique, informatique, mathématiques : applications et interprétation (niveaux moyen ou supérieur), mathématiques : analyse et approches (niveaux moyen ou supérieur) ;
- avoir au minimum 32 points, sans les points de bonification.

Si aucune des conditions ci-dessus n'est remplie, un premier diplôme universitaire obtenu dans une [université et un programme reconnu](#) par l'UNIGE (voir partie 10.3) permet l'immatriculation. Une procédure particulière pour les [non titulaires d'un titre secondaire supérieur suisse reconnu](#) est possible dans certains cas et selon certains critères (voir partie 1.1.4).

La Faculté de médecine requiert des [conditions particulières d'admission](#) (voir partie 4.1) et une [procédure supplémentaire à suivre](#) (voir partie 7.2.1).

La Faculté de traduction et d'interprétation requiert également des [conditions particulières d'admission](#) (voir partie 4.2) et une [procédure supplémentaire](#) à suivre (voir partie 79.1).

Pour toutes les formations, la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) doit avoir été suivie [dans les délais](#) (voir partie 8.1).

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux [exigences de français](#), si elles sont demandées (voir partie 9).

Les conditions d'admission régies par le règlement d'étude de la formation postulée doivent être remplies. Le règlement d'études est téléchargeable sur le site internet de la faculté/centre/institut de la formation envisagée.

⁴ <https://www.unige.ch/immatriculations/informations/convention-lisbonne>

⁵ <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/admission-aux-hautes-ecoles-universitaires/certificats-etangers>

1.1.3 Titulaires d'un diplôme secondaire supérieur étranger

De manière générale, les certificats d'études secondaires supérieures étrangers doivent être équivalents, pour l'essentiel, en branches, en heures et en durée de l'éducation scolaire, à une maturité gymnasiale/fédérale suisse. Pour déterminer cette équivalence, l'UNIGE se base notamment sur la Convention du Conseil de l'Europe de l'UNESCO, no 165 ("Convention de Lisbonne")⁶, les "Recommandations pour l'évaluation des certificats de fin d'études secondaires étrangers"⁷, ainsi que sur les travaux de la Commission d'admission et d'équivalences de swissuniversities (anciennement CRUS).

Ainsi, le diplôme secondaire étranger doit :

- présenter, dans le pays qui le délivre, le degré le plus élevé d'études secondaires ou gymnasiales ;
- donner un accès général, dans le pays qui le délivre, aux études universitaires ;
- avoir été acquis au cours d'une formation non abrégée, en général accomplie au sein d'une école ;
- porter sur les langues anciennes, les langues modernes, les mathématiques, les sciences naturelles ou les sciences humaines et sociales ;
- avoir été délivré par l'État ou, éventuellement, par une institution reconnue par l'État qui l'a autorisée à délivrer ce type de diplôme ;
- avoir un [caractère de formation générale](#) (voir partie 10.1).

Dans certains cas, afin de garantir une meilleure équivalence, l'UNIGE peut fixer des exigences/conditions complémentaires, en plus de l'obtention du diplôme, d'une filière spécifique du diplôme, ou du caractère de formation générale du diplôme. Ces exigences peuvent être :

- l'obtention d'une moyenne spécifique et/ou d'une mention. Si le diplôme de fin d'études secondaires ne comporte pas de moyenne générale obtenue après un examen final, la moyenne est calculée sur la base des notes obtenues au cours des trois dernières années d'études secondaires supérieures ;
- l'obtention d'une [attestation d'admission](#), dans la filière visée, d'une université reconnue par l'UNIGE (voir partie 10.5) dans le pays de délivrance du titre secondaire. Seule une attestation avec une admission pour la même année de postulation qu'à l'UNIGE est acceptée. Une attestation pour des études à distance ne peut pas être prise en compte ;

- la réussite de deux années d'études universitaires dans une [université et un programme reconnu](#) par l'UNIGE (voir partie 10.3) dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne⁸ ;
- la réussite de l'[Examen complémentaire des hautes écoles suisses \(ECUS\)](#) (voir partie 10.2) ;
- la réussite de l'examen de français organisé par l'UNIGE (voir partie 9).

Le titre exact demandé, avec la précision de la/les filière(s) reconnue(s) ainsi que les éventuelles exigences complémentaires figurent, par pays, dans la liste ci-après. Il est entendu que le caractère de formation générale doit être rempli pour chaque diplôme d'études secondaires.

Si les conditions d'immatriculation ci-dessus ne sont pas remplies, un premier diplôme universitaire obtenu dans une [université et un programme reconnu](#) par l'UNIGE (voir partie 10.3) permet l'immatriculation. Une procédure particulière pour les [non titulaires d'un titre secondaire supérieur suisse reconnu](#) est possible dans certains cas et selon certains critères (voir partie 1.1.4). Alternativement, un examen suisse (ou cantonal) complet de maturité peut être passé.

De manière générale, les anciens certificats de fin d'études secondaires sont évalués selon les conditions d'immatriculation actuelles.

La Faculté de médecine requiert des [conditions particulières d'admission](#) (voir partie 4.1) et une [procédure supplémentaire à suivre](#) (voir partie 7.2.1).

La Faculté de traduction et d'interprétation requiert également des [conditions particulières d'admission](#) (voir partie 4.2) et une [procédure supplémentaire à suivre](#) (voir partie 7.9.1).

Pour toutes les formations, la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) doit avoir été suivie [dans les délais](#) (voir partie 8.1).

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux [exigences de français](#), si elles sont demandées (voir partie 9).

Les conditions d'admission régies par le règlement d'étude de la formation postulée doivent être remplies. Le règlement d'études est téléchargeable sur le site internet de la faculté/centre/institut de la formation envisagée.

⁶ <https://www.unige.ch/immatriculations/informations/convention-lisbonne>

⁷ <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/admission-aux-hautes-ecoles-universitaires/certificats-etrangers>

⁸ <https://www.unige.ch/immatriculations/informations/convention-lisbonne>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Afghanistan	Baccalauria / 12 th Grade Graduation Certificate	70%		ECUS
Afrique du Sud	National Senior Certificate (NSC)	60% (rating grade 5)		ECUS
Albanie	Diplomë e maturës shtetërore		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Albanie	Examen de français
Algérie	Baccalauréat d'enseignement secondaire général (filières littéraires et scientifiques)	12/20		ECUS
Allemagne	Zeugnis der allgemeinen Hochschulreife	2,5	Si moyenne non obtenue : attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Allemagne	Examen de français
Angola	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Arabie Saoudite	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Argentine	Bachiller	7/10		ECUS
Arménie	Dès 2018 : Mijnakarg krtutyanyan Atestat		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Arménie	Examen de français
	Jusqu'en 2017 : Mijnakarg (Iriv) krtutyanyan Atestat		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnus par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Arménie est exigée.	Examen de français
Australie	Australian Capital-Territory : ACT Senior Secondary Certificate / New South Wales : Higher School Certificate (HSC) / Queensland : Queensland Certificate of Education (QCE) / South Australia : South Australian Certificate of Education (SACE) / Tasmania : Tasmanian Certificate of Education (TCE) / Victoria : Victorian Certificate of Education (VCE) / Western Australia : Western Australian Certificate of Education (WACE)		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnus par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Australie est exigée.	Examen de français
	Northern Territory : Northern Territory Certificate of Education and Training (NTCET)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Australie	Examen de français
Autriche	Reifezeugnis einer allgemeinbildenden höheren Schule (AHS)			Examen de français
Azerbaïdjan	Orta tahsil haqqında attestat		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnus par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Azerbaïdjan est exigée.	Examen de français

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Bahreïn	Shahadat Al-Thawayya Al-Aama (General Secondary Education Certificate) (literary track / scientific track)	80%		ECUS
Bangladesh	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Belgique	Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)			
	Diploma van secundair onderwijs			Examen de français
	Abschlusszeugnis der Oberstufe des Sekundarunterrichts			Examen de français
Bénin	Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré (série A1 lettres – langues / série A2 lettres – sciences humaines / Série B lettres – sciences sociales / Série C sciences et techniques / Série D biologie – géologie)	12/20		ECUS
Biélorussie	Atestat ab agulnaj sjarednjaj adukacyi		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnu par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Biélorussie est exigée.	Examen de français
	Attestat o sredenem obrazovanii			
Bolivie	Bachiller en humanidades	64/100 ou 5/7		ECUS
Bosnie-et-Herzégovine	Matura Diploma o Zavrzenoj Skoli (précédemment : Svjedodzba o Zavarsenom Obrazovanju IV Stepenu) Diploma o Polozenom Maturskom Ispitu		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Bosnie-et-Herzégovine	Examen de français
Botswana	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Bhoutan	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Brésil	Certificado de conclusão do ensino médio	7/10 (bom)		ECUS
Bulgarie	Diploma za (Zavarsheno) Sredno Obrazovanie (orientation académique générale)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Bulgarie	Examen de français
Burkina Faso	Dès 2021 : Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré (Série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences de la nature) Avant 2021 : Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré (Série A philosophie – lettres / Série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences naturelles)	12/20		ECUS

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Burundi	Dès 2021 : Diplôme d'État Avant 2021 : Diplôme des Humanités Générales + Diplôme d'État	Dès 2021 : 60% Avant 2021 : 60% au Diplôme d'État		ECUS
Cambodge	Certificate of Upper Secondary Education	C ou 30/50		ECUS
Cameroun	Système francophone : Baccalauréat de l'enseignement secondaire (Série A lettres-philosophie / C mathématiques et sciences physiques / D mathématiques et sciences de la vie et terre)	12/20		ECUS
	Système anglophone : 1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Canada	Alberta : Alberta High School Diploma comprenant 6 sujets de formation générale , aux grades 10, 20 et 30		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français
	British Columbia : British Columbia Certificate of Graduation – Dogwood Diploma comprenant 6 sujets de formation générale , aux grades 10, 11 et 12.		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français
	Labrador : High School Diploma comprenant 6 sujets de formation générale , aux grades 10, 11 et 12 dont un niveau « académique » ou « avancé » avec le code de matière 3xxx en grade 12.		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français
	Manitoba : High School Diploma comprenant 6 sujets de formation générale aux grades 10, 11 et 12 dont un niveau « spécialisé » avec le code de matière 40S en grade 12		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français
	New Brunswick : High School Graduation Diploma comprenant 6 sujets indépendants de formation générale , aux grades 10, 11 et 12.		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français
	Newfoundland : High School Graduation Diploma comprenant 6 sujets de formation générale , aux grades 10, 11 et 12 dont un niveau « académique » ou « avancé » avec le code de matière 3xxx en grade 12.		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français
	Northwest Territories : High School Graduation Diploma comprenant 6 sujets de formation générale , aux grades 10, 20 et 30		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français
	Nova Scotia : High School Completion Certificate comprenant 6 sujets de formation générale , aux grades 10, 11 et 12 dont un niveau « académique » ou « avancé » en grade 12.		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Canada (suite)	Nunavut : Nunavut Senior Secondary School Graduation Diploma comprenant 6 sujets de formation générale , aux grades 10, 20 et 30		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français
	Ontario : Ontario Secondary School Diploma (OSSD) comprenant 6 sujets de formation générale , au grades 10, 11 et 12 dont un niveau « préparation universitaire » avec le code de matière xxx4Ux en grade 12		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français
	Prince Edward Island : Prince Edward High School Graduation Diploma comprenant 6 sujets de formation générale , aux grades 10, 11 et 12 dont un niveau « académique » avec le code de matière 6xx en grade 12		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français
	Québec : Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) pré-universitaire de formation générale		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	
	Saskatchewan : Record of Secondary Level Achievement (Transcript) for complete Grade 12 standing comprenant 6 sujets de formation générale , aux grades 10, 11 et 12		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français
	Yukon : British Columbia Certificate of Graduation – Dogwood Diploma comprenant 6 sujets de formation générale , aux grades 10, 11 et 12		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Canada	Examen de français
Cap-Vert	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Chili	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Chine	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Chypre (République de)	Apolytirio Lykeio		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE à Chypre. Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en République de Chypre	Examen de français
Chypre (Nord)	Lise diplomasi		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnus par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE à Chypre Nord est exigée	Examen de français
Colombie	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Congo (République démocratique du)	Diplôme d'État d'Études Secondaires du Cycle Long (sections scientifique, littéraire ou pédagogique)	60%		ECUS
Congo (République du – Brazzaville)	Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré Baccalauréat général	12/20		ECUS
Corée du Nord	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Corée du Sud	High School Certificate of Graduation	C (Mi)		Examen de français
Costa Rica	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Côte d'Ivoire	Diplôme du Bachelier de l'Enseignement du Second Degré	12/20		ECUS
Croatie	Svjedodžba o državnoj maturi		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Croatie	Examen de français
Cuba	Bachiller, Ciencias y Letras Bachiller, nivel medio superior de la Educación General Politécnica Laboral + Certificación de Estudios Terminado	80%		ECUS
Danemark	Bevis for Studentereksamen (stx)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Danemark	Examen de français
Djibouti	Baccalauréat général de l'enseignement secondaire, série Scientifique	12/20		ECUS
Égypte	Thanaweya a'Amma (General Secondary Education Certificate GSEC)	80%		ECUS
El Salvador	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Émirats arabes unis	Shahadat Al-Thanaweya Al-Amma (Secondary School Leaving Certificate - General)	80%		ECUS
Équateur	Bachillerato General Unificado (Bachillerato en Ciencias)	14/20 ou 8/10		ECUS
Érythrée	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Espagne	Bachillerato (Modalidad de Ciencias) NB : Pour la Faculté de traduction et d'interprétation, voir partie 4.2		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnus par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Espagne est exigée.	Examen de français

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Estonie	Gümnaasiumi lõputunnistus + Riigieksamitunnistus		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Estonie	Examen de français
Eswatini	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
États-Unis d'Amérique	High School Diploma avec 6 Avanced Placement (AP) de formation générale Ne sont notamment pas reconnus : Art and Design program, Art History, Environmental Science, Music Theory, Psychology, Statistics, Studio Art, Comp. Government and Politics, US Government and Politics.	Note minimum pour chaque AP Exams : 3		Examen de français
Éthiopie	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Finlande	Lukion Päätötodistus + Ylioppilastutkintodistus (Certificat de fin d'études gymnasiales + Matriculation Examination Certificate) de formation générale avec au moins 20 points de crédit en mathématiques, 14 points de crédit pour chacune en langues et au moins 10 points de crédit dans chaque autre matière		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Finlande	Examen de français
France	Dès 2021 : Baccalauréat général de formation générale <ul style="list-style-type: none"> spécialité mathématiques en première et spécialité mathématiques ou option mathématique complémentaire en terminale spécialité sciences de la vie et de la Terre ou physique-chimie en première et en terminale NB : Pour la Faculté de traduction et d'interprétation, voir partie 4.2 Avant 2021 : Baccalauréat général des séries L, S, ES Lorsque la moyenne exigée n'est pas atteinte, elle peut être compensée par deux années d'études (obtention de L2 – 120 crédits ECTS dans une université et un programme reconnus dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne)	12/20		
Gabon	Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré/Baccalauréat (Série A, B, C et D)	12/20		ECUS
Gambie	Dès 2021 : West African Senior School Certificate Avant 2021 : Senior Secondary School Certificate (West African Examinations Council)	B3 pour chaque branche		ECUS

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Géorgie	Shuli zogadi ganatlebis atestati		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Géorgie	Examen de français
Ghana	West African Senior School Certificate Examination (WASSCE)	3 pour chaque branches		ECUS
Grèce	Apolytirio Genikoy Lykeioy		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Grèce	Examen de français
Guatemala	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Guinée	Baccalauréat unique	12/20		ECUS
Haïti	Diplôme d'études secondaires, baccalauréat unique, séries Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) / Sciences Mathématiques et Physiques (SMP) / Sciences Économiques et Sociales (SES) Littéraire, Lettres et Arts (LLA)	60%		ECUS
Honduras	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Hong Kong	Hong Kong Diploma of Secondary Education (HKDSE) comprenant 6 sujets de formation générale	3 pour chaque branche (ou C pour une langue choisie dans la catégorie C)	Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE à Hong Kong	Examen de français
Hongrie	Gimnáziumi érettségi bizonyítvány		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Hongrie	Examen de français
Inde	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Indonésie	Dès 2022 : Ijazah – Sekolah Menengah Atas (SMA), IPA Avant 2022 : Ijazah – Sekolah Menengah (SMA), IPA + Surat Keterangan Hasil Ujian Nasional (SKHUN)	Dès 2022 : 75% Avant 2022 : 70% au SKHUN		ECUS
Irak	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Iran	Dès 2019 : Diplom Metevaseth theoretical branch (mathematics and physics/experimental sciences) Avant 2019 : Diplom Metevaseth, theoretical branch (mathematics and physics/experimental sciences) + Pre-University Certificate	12/20 (General Average)		ECUS

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Irlande	Leaving Certificate (Ardteistiméireacht) comprenant au moins 6 sujets de formation générale dont 3 Higher Level (dont un Higher Level en mathématiques, biologie, chimie ou physique)	H5/O5 pour chaque sujet	Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnu par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Irlande est exigée.	Examen de français
Islande	Studentsprof		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Islande	Examen de français
Israël	Teudat Bagrut (publié par le Ministère de l'Éducation)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Israël	Examen de français
Italie	Diploma di istruzione secondaria superiore del Liceo classico, Liceo linguistico, Liceo scientifico, Liceo scientifico (opzione scienze applicate), Liceo delle scienze umane, Liceo delle scienze umane (opzione economico-sociale)			Examen de français
Jamaïque	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Japon	Koto Gakko Sotsugyo Shomeil-sho (general course)	3/5	Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Japon	Examen de français
Jordanie	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Kazakhstan	Orta bilim turaly attestat		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnu par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE au Kazakhstan est exigée.	Examen de français
Kenya	Kenya Certificate of Secondary Education (KCSE)	B		ECUS
Kirghizistan	Dschalpi orto bilim dschönündö attestat Attestat o srednem obscem obrazovani		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnu par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE au Kirghizistan est exigée.	Examen de français
Kosovo	Diplomë për kryerjen e shkollës së mesme të lartë-gjimnazit Diploma o zavrsenoj visoj srednjoj skoli-gimnaziji		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Kosovo	Examen de français
Koweït	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Laos	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Lesotho	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Lettonie	Atestāts par vispārējo vidējo izglītību		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Lettonie	Examen de français
Liban	Baccalauréat libanais	12/20		ECUS
Liberia	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Libye	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Lichtenstein	Liechtensteinischer Maturitätsausweis			
Lituanie	Brandos Atestatas		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnus par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Lituanie est exigée.	Examen de français
Luxembourg	Diplôme de fin d'études secondaires classiques			
Macao	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Macédoine du Nord	Diploma za položena drzavna maturo = Diplômé për dhënie e maturës shtetërore (4 ans)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Macédoine du Nord	Examen de français
Madagascar	Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire (série A philosophie – lettres / Série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences naturelles)	12/20		ECUS
Malaisie	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Malawi	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Mali	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Malte	Matriculation Certificate		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnus par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE à Malte est exigée.	Examen de français
Maroc	Baccalauréat (séries sciences expérimentales / sciences mathématiques / lettres)	12/20		ECUS
Mauritanie	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Mexique	Bachillerato General (Educación media superior propedéutica)	7/10		ECUS
Moldavie	Invatamintul liceal / Diploma de bacalaureat		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Moldavie	Examen de français
Mongolie	Buren dund Bolvsrolyn unemelkh	C		ECUS
Monténégro	Diploma o polozenom maturalskom ispitu Diplomë për dheniën e provimit të maturës		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Monténégro	Examen de français
Mozambique	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Myanmar	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Namibie	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Népal	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Nicaragua	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Niger	Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré	12/20		ECUS
Nigéria	Senior School Certificate (conféré par NECO) African Senior School Certificate (conféré par WAEC)	3 pour chaque branche		ECUS
Norvège	Vitnemal for videregaende opplæring avec mention "og har oppnadd generell studiekompetanse"		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Norvège	Examen de français
Nouvelle-Zélande	National Certificat of Education Achievement (NCEA), level 3 certificate, comprenant au moins 6 sujets de formation générale avec au moins 14 crédits à chaque niveau (niveau 1, niveau 2 et niveau 3)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Nouvelle-Zélande	Examen de français

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Oman	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Ouganda	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Ouzbékistan	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Pakistan	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Palestine (Autorité palestinienne)	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Panama	Bachiller	4/5		ECUS
Paraguay	Dès 2021 : Bachiller Cientifico Avant 2021 : Bachiller en Ciencias y Letras / Cientifico	3		ECUS
Pays-Bas	Diploma Voorbereidend Wetenschappelijk Onderwijs V.W.O		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE au Pays-Bas	Examen de français
Pérou	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Philippines	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Pologne	Swiadectwo ukonczenia liceum ogolnokszatalcacego + Swiadectwo Dojrzalosci		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Pologne	Examen de français
Portugal	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Qatar	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
République centrafricaine	Baccalauréat / Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré (série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences de la nature)	12/20		ECUS
République dominicaine	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
République tchèque	Vysvedceni o maturitni zkousce – Gymnazium		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en République tchèque	Examen de français

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Roumanie	Diploma de Bacalaureat		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Roumanie	Examen de français
Royaume-Uni (Angleterre, Pays-de-Galles et Irlande du Nord)	<p>General Certificate of Secondary Education (GCSE) ou le General Certificate of Education – Advanced Subsidiary Level (GCE AS) + General Certificate of Education – Advanced Level (GCE AL)</p> <p>ou</p> <p>Advanced Subsidiary Level (AS) + Cambridge AICE Diploma Advanced Level (AL)</p> <p>ou</p> <p>Pre-U Short Course + Pre-U Principal Subject</p> <p>ou</p> <p>International GCSE (IGCSE) ou International Advanced Subsidiary Level (IAS) + International Advanced Level (IAL)</p> <p>Le diplôme ci-dessus doit comprendre au moins 6 sujets de formation générale dont :</p> <p>3 sujets en GCSE ou GCE AS/ AICE AS / Pre-U Short Course/IAS ou IGCSE + 3 autres sujets en GCE AL / AICE AL / Pre-U Principal Subject / IAL (dont un sujet en mathématiques, biologie, chimie ou physique)</p>	<p>2 des 3 sujets GCE AL/AICE AL/Pre-U Principal Subject/IAL: note minimum B (ou M2 au Pre-U Principal Subject), 3^e sujet GCE AL/AICE AL/Pre-U Principal Subject/IAL : note minimum C (ou M3 au Pre-U Principal Subject)</p> <p>Pour les 3 sujets en: GCSE ou GCE AS/ AICE AS / Pre-U Short Course/IAS ou IGCSE note minimum 5 (ou B pour le Pays de Galles et Irlande du Nord ; ou C pour GCE AS/AICE AS/IAS ; ou M3 pour Pre- U Short Course)</p>		Examen de français
Royaume-Uni (Écosse)	<p>Scottish Qualifications Certificate (SQC) – Standard Grade + Scottish Qualifications Certificate (SQC) – Higher + Scottish Qualifications Certificate (SQC) – Advanced Higher comprenant 6 sujets de formation générale dont :</p> <p>2 sujets en Standard Grade + 1 autre sujet en Higher Grade + 3 autres sujets en Advanced Higher Grade (dont un sujet en mathématiques, biologie, chimie ou physique)</p>	3 ou C pour chaque branche		Examen de français
Russie (Fédération de)	Attestat o srednem (polnom) obscem obrazovanii		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnus par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Russie est exigée.	Examen de français

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Rwanda	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Saint-Marin	Diploma di superamento dell'esame di stato conclusivo dei corsi di studio di liceo classico, linguistico o scientifico			Examen de français
Sénégal	Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire	12/20		ECUS
Serbie	Diplomë për kryerjen e shkollës së mesme të përgjithshme – gjimnazin (obtenu en 4 ans) Diploma o stecenom srednem obrazovanju (obtenu en 4 ans)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Serbie	Examen de français
Sierra Leone	West African Senior School Certificate	3 pour chaque branche		ECUS
Singapour	Singapore-Cambridge General Certificate of Education (new curriculum 2006) comprenant 6 sujets de formation générale dont : 2 sujets en O-level + 1 autre sujet en H1 + 3 autres sujets en H2 (dont un sujet en mathématiques, biologie, chimie ou physique)	C pour chaque branche		Examen de français
Slovaquie	Vysvedcenie o maturitnej skuske-gymanzium		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Slovaquie	Examen de français
Slovénie	Spricevalo o splosni maturi		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Slovénie	Examen de français
Somalie	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Soudan	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Sri Lanka	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Suède	Examensbevis, Högskoleförberedande Examen (Ekonomiprogrammet/ Naturvetenskapsprogrammet/ Samhällsvetenskapsprogramm) avec au moins 2500 points, comprenant 6 sujets de formation générale avec au moins 200 crédits dans chaque sujet et 250 crédits en mathématiques		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' une université reconnue par l'UNIGE en Suède	Examen de français
Syrie	Al-Shahada Al-Thanawiyya-Al'Amma (Baccalauréat, General Secondary Certificate) (Scientific Branch)	50%		ECUS

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Tadjikistan	Atestat dar borai malumoti mijona		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnu par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE au Tadjikistan est exigée	Examen de français
Taïwan	Senior High School Leaving Certificate	B		ECUS
Tanzanie	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Tchad	Baccalauréat de l'Enseignement du second degré	12/20		ECUS
Thaïlande	Maathayom Suksa 6	3/4		ECUS
Togo	Dès 2021 : Baccalauréat du troisième degré (séries A, C, D) Avant 2021 : Baccalauréat du troisième degré (séries lettres et philosophie (A) / Mathématiques et sciences physiques (C) / Sciences appliquées et mathématiques (D))	12/20		ECUS
Tunisie	Baccalauréat (séries lettres / mathématiques / sciences expérimentales / sciences informatiques / sciences techniques)	12/20		ECUS
Turkménistan	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Turquie	Anadolu Lisesi Diplomasi – Fen Lisesi Diplomasi		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnu par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Turquie est exigée	Examen de français
Ukraine	Dès 2022 : Svidotstvo pro zdobuttia povnoi zagalnoi serednoi osvity Avant 2022 : Atestat pro povnu zagal'nu seredniu osvitu / Svidotstvo pro zdobuttia povnoi zagalnoi serednoi osvity		Deux années d'études réussies dans une université et un programme reconnu par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Ukraine est exigée	Examen de français
Uruguay	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français
Venezuela	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnu			Examen de français

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Vietnam	Dès 2022 : Bang Tot Nghiep Trung Hoc Pho Thong Avant 2022 : Bang Tot Nghiep Trung Hoc Pho Thong Bang Tot Nghiep Pho Thong Trung Hoc	7/10		ECUS
Yémen	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Zambie	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français
Zimbabwe	1 ^{er} diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus			Examen de français

1.1.4 Candidates et candidats dépourvus d'un titre secondaire supérieur reconnu

Tout-e candidat-e dépourvu-e d'un titre secondaire supérieur reconnu ou titulaire d'un diplôme non conforme aux titres reconnus peut être immatriculable à l'UNIGE, à l'exception des études de médecine humaine et dentaire, et de pharmacie. La procédure de demande d'immatriculation pour ces candidat-es, aussi appelé-es « **non-titulaires d'une maturité suisse** », vise les personnes qui, par l'exercice d'une activité professionnelle, peuvent justifier de connaissances et compétences nécessaires pour entrer à l'UNIGE, en compensation d'un titre secondaire supérieur. Les [conditions d'immatriculation](#)⁹, la [procédure à suivre et le délai](#)¹⁰ de dépôt d'une candidature sont mentionnés sur le [site internet de l'UNIGE](#)¹¹.

Cas particulier :

Conformément à l'article 55 § 4 du Statut de l'Université¹², **la maturité spécialisée orientation pédagogie, délivrée par une institution d'enseignement suisse**, permet l'accès direct au Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation. Pour plus d'informations, consulter le site : <https://www.unige.ch/vae/npm/maturite-specialisee-orientation-pedagogie>.

⁹ <https://www.unige.ch/vae/npm/conditions>

¹⁰ <https://www.unige.ch/vae/npm/procedure>

¹¹ <https://www.unige.ch/vae/npm>

¹² <https://www.unige.ch/universite/reglements/>

2 Inscription en maîtrise universitaire (master), en complément d'études, en certificat complémentaire ou au Diplôme d'études spécialisées en français langue étrangère (DESFLE)

2.1 Conditions générales d'immatriculation

Pour postuler un complément d'études, un certificat complémentaire, une maîtrise universitaire (master) ou le Diplôme d'études spécialisées en français langue étrangère (DESFLE), les candidates et candidats doivent être titulaires d'un premier diplôme universitaire (bachelor) ou titre jugé équivalent) obtenu dans une [université et un programme reconnu](#) par l'UNIGE (voir partie 10.3), au terme d'une formation d'une durée de 3 ans minimum (au moins 180 crédits ECTS).

La [procédure d'immatriculation](#) doit avoir été suivie dans les délais (voir partie 5). Si la formation requiert une [procédure particulière](#) (voir partie 7), elle doit également avoir été suivie dans les délais. Les [conditions particulières](#), si exigées, doivent être remplies (voir partie 4).

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux [exigences de français](#), si elles sont demandées (voir partie 9), ainsi qu'aux conditions d'admission du programme d'études décrites dans le règlement d'étude ad hoc.

3 Inscription en certificat de spécialisation, maîtrise universitaire d'études avancées ou doctorat

3.1 Conditions générales d'immatriculation

À l'exception du [Certificat de spécialisation en matière d'avocature](#) (voir partie 3.2), les candidates et candidats doivent être titulaires d'une maîtrise universitaire (master) d'une [université et un programme reconnu](#) par l'UNIGE (voir partie 10.3). En tous les cas, les candidates et candidats

doivent avoir obtenu un baccalauréat universitaire (bachelor) d'une [université et un programme reconnu](#) par l'UNIGE (voir partie 10.3), au terme d'une formation d'une durée de 3 ans minimum (au moins 180 crédits ECTS).

Pour les doctorats et les maîtrises universitaires d'études avancées (MAS) de formation approfondie, le niveau d'exigence demandé est à vérifier auprès de la faculté/centre/institut.

La [procédure d'immatriculation](#) doit avoir été suivie dans les délais (voir partie 6). Si la formation requiert une [procédure particulière](#) (voir partie 7), elle doit également avoir été suivie dans les délais.

Toutes demandes d'admission répondant aux conditions générales d'immatriculation sont soumises à la faculté/institut/centre pour décision sur l'admissibilité en fonction du règlement du programme et/ou de la faculté/institut/centre.

3.2 Conditions d'immatriculation pour le Certificat de spécialisation en matière d'avocature

Un premier diplôme universitaire obtenu dans une [université et un programme reconnu](#) par l'UNIGE (voir partie 10.3), au terme d'une formation d'une durée de 3 ans minimum (au moins 180 crédits ECTS), est requis.

Les conditions d'admission pour ce certificat de spécialisation doivent être remplies. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter le [site de l'École d'avocature](#)¹³.

¹³ <https://www.unige.ch/droit/ecav/>

4 Conditions particulières

4.1 Faculté de médecine

4.1.1 Médecine humaine

Les candidates et candidats au baccalauréat universitaire (bachelor) ou à la maîtrise universitaire (master) doivent répondre aux conditions particulières d'admission décrites à l'article 10 et 12 du [Règlement d'études applicable au Bachelor et au Master en Médecine humaine](#)¹⁴.

4.1.2 Médecine dentaire

Les candidates et candidats au bachelor ou au master doivent répondre aux conditions particulières d'admission décrites aux articles 10 et 12 du [Règlement d'études applicable au Bachelor et au Master en Médecine dentaire](#)¹⁵.

4.2 Faculté de traduction et d'interprétation

En sus des conditions d'immatriculation, les candidates et candidats aux Baccalauréat universitaire en communication multilingue, Maîtrise universitaire en traduction et Maîtrise universitaire en interprétation de conférence doivent avoir réussi l'examen d'admission de la formation postulée.

L'admission en **Baccalauréat universitaire (bachelor) en communication multilingue** est soumise à des conditions d'immatriculation particulières :

- pour les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures d'un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne ou d'un Baccalauréat international ou européen :

- diplôme dont le titre figure sur la liste des [diplômes reconnus par l'UNIGE](#) (voir partie 1.1.3) ;
 - la moyenne/note/mention, si requise, est atteinte ;
 - aucune restriction quant à la série du diplôme (si pertinent) et sans nécessité de répondre au caractère de [formation général](#) (voir partie 10.1) ni aux exigences complémentaires (voir partie 1.1.3).
- pour les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures d'un pays n'ayant pas signé ou ratifié la Convention de Lisbonne :
 - diplôme dont le titre figure sur la liste des [diplômes reconnus par l'UNIGE](#) (voir partie 1.1.3) pour autant qu'il comporte au minimum 4 branches sur 6 pour remplir le critère de [formation générale](#) (voir partie 10.1) ;
 - la moyenne/note/mention, si requise, est atteinte.

Par ailleurs, la réussite des examens d'admission de la faculté remplace (si requise) l'exigence de l'Examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS) et celle de fournir une attestation d'admission, dans la filière visée, d'une université reconnue par l'UNIGE dans le pays où le titre d'études secondaires supérieures a été obtenu.

L'immatriculation selon ces conditions n'est valable que pour ce programme, sans changement d'orientation possible. Si la candidate ou le candidat souhaite postuler une autre formation, les conditions générales d'immatriculation (voir partie 1.1.3) devront être remplies.

¹⁴ <https://www.unige.ch/medecine/fr/enseignement1/bachelor-et-master-en-medecine-humaine/>

¹⁵ <https://www.unige.ch/medecine/dentaire/enseignement/formation-de-base>

5 Procédure de demande d'immatriculation pour bachelor, DE-FLE, master, certificat complémentaire et DESFLE

La procédure de demande d'immatriculation en formation de base, soit en baccalauréat universitaire, maîtrise universitaire, certificat complémentaire ou complément d'études, s'effectue en ligne sur le [Portail Candidature UNIGE](#)¹⁶ et s'adresse aux :

- nouveaux/nouvelles étudiant-es de l'UNIGE ;
- étudiant-es actuel-les de l'UNIGE (demande de changement de faculté ou inscription en deuxième faculté ;
- ancien-nes étudiant-es de l'UNIGE (demande de réimmatriculation).

La plateforme en ligne permet d'effectuer l'ensemble des démarches d'immatriculation à l'UNIGE et d'admission dans la formation visée pour les formations de base.

- Se rendre sur le [site Internet UNIGE](#)¹⁷.
- Définir son profil à l'aide des filtres et prendre connaissance des conditions, délais d'inscription et documents à fournir pour déposer une candidature.
- Cliquer sur « Je m'inscris en formation de base ».
- Créer un compte SWITCH edu-ID ou se connecter, si compte existant, pour accéder au Portail Candidature UNIGE.
- Compléter les informations personnelles.
- Créer une candidature :
 - Sélectionner et valider la formation postulée à l'aide des menus déroulants.
 - Compléter et valider les informations personnelles.
 - Compléter et valider les informations complémentaires.
 - Compléter et valider les études secondaires.

- Compléter et valider les études universitaires, le cas échéant. Toute étude universitaire antérieure non déclarée, qu'elle soit abandonnée, en cours ou achevée, en Suisse ou à l'étranger, qui serait découverte ultérieurement peut entraîner l'annulation de l'immatriculation voire une exclusion de l'UNIGE.
- Compléter et valider le certificat de français, si requis.
- Compléter et valider les données spécifiques à la candidature, si requis.
- Téléverser tous les documents requis.
- Payer l'émolument d'inscription de CHF 65.-, si requis (Article 11 du Règlement interne relatif aux taxes universitaires et aux émoluments).
- Soumettre la candidature dans le délai imparti.
- Suivre régulièrement le statut de la candidature en se connectant au Portail Candidature UNIGE et vérifier les e-mails (spams inclus).

En cas d'intérêt pour plusieurs formations de base, il est possible de créer et déposer plusieurs candidatures, une candidature par formation postulée, dans le délai imparti.

Les renseignements et documents fournis doivent être complets et corrects lors du dépôt de la candidature en ligne. Tant que l'étape « Soumettre ma candidature » n'est pas effectuée, la candidature est enregistrée comme brouillon et peut être modifiée. Une fois la candidature déposée, il n'est plus possible de la modifier. Toute candidature dont la soumission n'est pas finalisée dans le délai imparti ou est déposée en ligne après le délai applicable sera déclarée irrecevable.

¹⁶ <https://inscription.unige.ch>

¹⁷ <https://www.unige.ch/immatriculations/conditions>

Candidature acceptée

- Prendre connaissance de l'e-mail « Décision sur votre candidature ».
- Se connecter au Portail Candidature UNIGE.
- Accéder à la décision de la candidature.
- Prendre connaissance de la décision et des éventuelles réserves et autres conditions.
- Télécharger et enregistrer le/les document-s transmis par l'UNIGE avant la rentrée académique.
- Confirmer le choix de formation dans le délai imparti si vous souhaitez confirmer votre inscription à l'UNIGE. En cas de candidatures multiples, une seule offre peut être acceptée, sauf exceptions.
- Compléter les informations concernant l'exigence du français, si requis.
- Téléverser tous les documents à compléter pour accéder à l'étape de confirmation d'immatriculation à l'UNIGE avant la rentrée académique visée.
- Vérifier les données de contact.
- Compléter les données pour l'AVS et statistiques.
- Finaliser son inscription.
- Confirmer son inscription selon les modalités communiquées à l'étape « Finalisation de l'inscription » et dans la mesure du possible, **au plus tard 3 jours avant la rentrée universitaire**. Une confirmation d'immatriculation jusqu'à 10 jours après la rentrée est possible, **mais déconseillée**.

Lors de la confirmation de l'immatriculation, les documents téléversés pour lever les éventuelles réserves seront vérifiés. Pour les confirmations en présentiel, le-s document-s original/originaux requis sera/seront également vérifié-s.

A l'issue de ces formalités, le/la candidat-e, désormais étudiant-e immatriculé-e à l'UNIGE, recevra :

- ses codes d'accès informatiques de l'UNIGE ;
- son e-mail institutionnel (Prenom.Nom@etu.unige.ch) ;
- les informations pour le paiement des taxes semestrielles ;
- sa carte d'étudiant-e multiservices.

Si le/la candidat-e est dans l'incapacité de respecter les délais impartis pour lever les réserves et/ou confirmer son immatriculation, il/elle doit contacter le Service des immatriculations par le biais de la plateforme en ligne admissions.unige.ch avant l'échéance du délai.

Candidature refusée

- Prendre connaissance de l'e-mail « Décisions sur votre candidature ».
- Se connecter au Portail Candidature UNIGE
- Accéder à la décision de la candidature.
- Prendre connaissance de la décision de refus, de l'instance de décision et des voies d'opposition.

Renoncer à sa candidature

Le/la candidat-e qui renonce à poursuivre sa demande d'immatriculation à n'importe quel moment, même une fois qu'il/elle a été admis-e, doit en informer le Service des immatriculations sur la plateforme en ligne admissions.unige.ch.

Informations importantes

Toute demande d'information complémentaire, décision et communication de l'UNIGE relative à la candidature est notifiée sur le Portail Candidature UNIGE et à l'adresse électronique indiquée dans les informations personnelles. Il est vivement conseillé de vérifier régulièrement les courriers indésirables (spams) et d'ajouter l'émetteur « noreply-

inscription@unige.ch » à ses contacts. Le statut de la/des candidature-s peut être consulté en tout temps en se connectant au Portail Candidature UNIGE.

La numérisation des documents transmis doit être de bonne qualité.

L'UNIGE se réserve le droit de réclamer tout complément nécessaire à l'étude de la candidature et de ne pas traiter une candidature incomplète. Un délai de 7 jours est octroyé pour ajouter les compléments demandés sur le Portail Candidature UNIGE, sous l'onglet « Compléments à fournir ». En cas de non-téléversement des documents dans le délai imparti, la candidature est considérée incomplète et déclarée irrecevable.

Toute omission ou remise de documents faux ou falsifiés peut conduire au refus d'immatriculation, respectivement à l'exclusion de l'UNIGE.

L'UNIGE se réserve le droit de contacter votre/vos école-s/université-s pour demander des informations vous concernant, dans la mesure où celles-ci s'avèrent nécessaires au traitement de votre candidature.

Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle dans le respect de la législation applicable en matière de protection des données. Pour plus d'information, se référer à la [Politique de protection des données personnelles](#)¹⁸ de l'UNIGE.

¹⁸ <https://memento.unige.ch/doc/0339>

6 Procédure de demande d'immatriculation pour doctorat, certificat de spécialisation et maîtrise universitaire d'études avancées

A. [Créer un compte ORISIS](#)¹⁹ (ou se connecter si compte déjà créé par le passé).

B. **Remplir le formulaire de demande d'immatriculation en ligne.**

a. Attention :

i. tout-e candidat-e ayant déjà été immatriculé-e à l'UNIGE doit suivre les [instructions pour une réimmatriculation](#)²⁰;

ii. tout-e candidat-e encore immatriculé-e dans une autre haute école suisse et souhaitant poursuivre une formation à la rentrée à l'UNIGE doit effectuer une démarche en ligne, dans les délais, même s'il/elle n'est pas encore exmatriculé-e de l'autre haute école. L'immatriculation simultanée dans deux universités suisses n'étant pas possible (sauf cas exceptionnels, sur dérogation), l'immatriculation à l'UNIGE ne sera effective qu'à réception de l'attestation d'exmatriculation, et après admission par la faculté concernée. Sans cette attestation d'exmatriculation, l'immatriculation à l'UNIGE ne pourra pas être confirmée.

b. Pour postuler à plusieurs formations, une seule demande en ligne doit être faite. Ensuite sur la version imprimée du formulaire, indiquer à la main toutes les autres formations souhaitées. Une postulation ultérieure, après le délai imparti, n'est plus possible.

C. **Payer l'émolument d'inscription** de CHF 65.-, si requis.

a. Si demandé à la fin du remplissage en ligne du formulaire de demande d'immatriculation (après la confirmation), régler l'émolument de CHF 65.- (Requis pour tout-e candidat-e titulaire, ou sur le point de l'être, d'un diplôme d'études secondaires supérieures étranger ou international ; non-requis pour tout-e candidat-e titulaire, ou sur le point de l'être, d'un certificat d'études secondaires suisse : dans ce cas, l'inscription est gratuite.)

b. Le paiement doit être effectué en ligne uniquement, dès que la demande d'immatriculation en ligne a été confirmée. Le paiement se fait uniquement par l'un des moyens suivants : carte de crédit, PostFinance, Paysafecard, PayPal, TWINT au moment du dépôt de la candidature ou au plus tard au délai de candidature. Aucun autre moyen de paiement (p.ex. cash ou chèque) n'est accepté.

c. En cas d'immatriculation, l'émolument d'inscription est déduit des taxes universitaires du premier semestre d'études. Il n'est pas remboursé en cas de rejet, retrait ou non-finalisation de la candidature, quels qu'en soient les motifs. Il n'est pas transférable sur un semestre ultérieur.

D. **Constituer le dossier de demande d'immatriculation** comprenant le formulaire rempli en ligne, puis imprimé (version PDF) et dûment daté et signé en deux exemplaires, et les documents listés ci-dessous dans la rubrique « documents à joindre ».

¹⁹ <https://www.unige.ch/dimweb/faces/login>

²⁰ <https://www.unige.ch/formalites/reimm/definition>

- E. Constituer un **deuxième dossier**²¹ pour une candidature en :
- a. **Doctorat** : compléter un dossier d'admission en doctorat si demandé pour la faculté/programme visé.

- F. **Poster, dans une seule et même enveloppe, le dossier complet de demande d'immatriculation et le deuxième dossier** (demande d'admission en doctorat si nécessaire) dans le délai requis, avec comme adresse d'envoi :

Service des immatriculations, Uni Dufour, rue du Général-Dufour 24, CH - 1211 Genève 4.

- a. Le cachet de la poste fait foi pour déterminer la date d'envoi du dossier dans le délai imparti.
- b. Les renseignements et documents fournis doivent être **complets et corrects** lors du dépôt de la candidature en ligne et de l'envoi du dossier par courrier postal, ainsi que lors d'envoi de documents ou renseignements par la suite à l'UNIGE.

- G. Dès réception du courrier de demande d'immatriculation au Service des immatriculations, un **accusé de réception** est envoyé sur l'adresse e-mail du/de la candidat-e.

- a. L'adresse e-mail doit être vérifiée régulièrement, y compris les "spams/e-mails indésirables" car il arrive que les messages du Service des immatriculations y soient relégués (il est conseillé d'ajouter l'émetteur « ...@unige.ch » à ses contacts).
- b. Important
 - i. L'UNIGE utilise des adresses génériques (par exemple « immat@unige.ch » ou « noreply-immatriculation@unige.ch ») pour écrire aux candidat-es. Ces adresses doivent être enregistrées dans les contacts pour s'assurer que les

e-mails envoyés par ces adresses ne passeront pas dans les spams/e-mails indésirables.

- ii. Il n'est pas possible d'envoyer des e-mails à ces adresses génériques. Il faut toujours passer par la plateforme : admissions.unige.ch.
- iii. Chaque fois que le/la candidat-e correspond (par courrier, via la plateforme etc.) avec le Service des immatriculations lors du processus d'inscription, il/elle doit toujours mentionner son nom et prénom, son numéro de dossier et la formation de son choix.
- iv. En cas de changement d'adresse postale ou e-mail, il est impératif de communiquer dès que possible via notre plateforme : admissions.unige.ch.

- H. **Vérifier le courrier postal et électronique** (dont spams/courriers indésirables) pour prendre connaissance de la réponse après analyse du dossier.

- a. **Si la candidature est acceptée** (parfois avec des réserves), le Service des immatriculations enverra un e-mail avec une attestation de pré-immatriculation en pièce jointe (une version officielle en français, une autre en anglais), précisant le cas échéant les réserves à l'immatriculation, et indiquant comment confirmer l'immatriculation (une fois les éventuelles réserves levées). Dans certains cas, si le dossier a été soumis en faculté/institut/centre, une lettre d'admission sera aussi envoyée de leur part, avec les détails voire les réserves spécifiques à lever pour pouvoir confirmer votre immatriculation.
- b. Si des **documents complémentaires** sont demandés, un e-mail est envoyé par le Service des immatriculations et un délai de 7 jours, en général, est donné pour envoyer

²¹ <https://www.unige.ch/immatriculations/procedure/formulaires>

les documents manquants. En cas de non-envoi des documents dans le délai donné, le dossier de demande d'immatriculation est considéré incomplet et sera déclaré irrecevable.

c. Si la candidature est refusée

- i. à l'**immatriculation** (conditions générales d'immatriculation non-remplies) : le Service des immatriculations enverra un courrier postal recommandé ;
 - ii. à l'**admission** en faculté (conditions d'admission en faculté non-remplies) : la faculté informera directement le/la candidat-e.
- I. Selon les modalités indiquées dans l'attestation de pré-immatriculation (en ligne ou sur place avant la rentrée universitaire), et une fois toutes les éventuelles réserves levées, le/la candidat-e doit **confirmer son immatriculation**.
- a. Il/elle doit pour cela suivre les consignes sur l'attestation de pré-immatriculation :
 - i. S'il est indiqué qu'il/elle doit **confirmer sa venue ou envoyer des documents via la plateforme** admissions.unige.ch, cela doit être fait dans les délais indiqués.
 - ii. S'il est indiqué qu'il faut **suivre un lien**, cela doit être fait : il mènera à une page web permettant de **prendre un rendez-vous** avec le Service des immatriculations. Cela doit être fait dans la période prévue en suivant les indications.
 - b. Si le/la candidat-e est dans l'incapacité de respecter les délais indiqués, il/elle doit contacter le Service des immatriculations via la plateforme en ligne admissions.unige.ch avant l'échéance du délai.

c. A l'issue de ces formalités, le/la candidat-e, désormais étudiant-e, recevra :

- i. sa carte d'étudiant-e multiservices ;
 - ii. les informations bancaires pour le paiement des premières taxes semestrielles ;
 - iii. ses codes d'accès aux ressources informatiques de l'UNIGE (identifiant et mot de passe) ;
 - iv. son e-mail institutionnel (Pre-nom.Nom@etu.unige.ch).
- J. Le/la candidat-e qui renonce à poursuivre sa démarche de demande d'immatriculation (à n'importe quel moment, même une fois qu'il/elle a été admis-e), doit en informer le Service des immatriculations via la plateforme en ligne admissions.unige.ch.

DOCUMENTS À JOINDRE

Pour une candidature en certificat de spécialisation ou maîtrise universitaire d'études avancées (MAS)

1. **Deux exemplaires** imprimés du formulaire de demande d'immatriculation rempli en ligne, dûment datés et signés.
2. **Deux photographies** format passeport, de face, avec un fond clair uniforme, faites dans un photomaton, datant de moins d'un an, collées sur chacun des formulaires datés et signés. Suivre les [critères photographiques](#)²².
3. Une copie de la **pièce d'identité** (recto/verso) ou de la page des données personnelles du **passeport**.
4. Une copie du **permis de séjour suisse** (recto/verso), si le/la candidat-e en possède un.
5. Un **curriculum vitae** complet mentionnant notamment toutes les étapes de la formation (scolaire et académique). Le modèle Europass convient parfaitement. Toutes les années, dès les études

²² <https://cartes.unige.ch/infospratiques/criteres-photo/>

- secondaires, doivent être clairement mentionnées, même si rien n'a été entrepris de particulier pendant une année.
6. Une copie du **diplôme de fin d'études secondaires** en langue originale, accompagnée d'une simple copie du **relevé de notes final**, si existant.
 7. Une copie de **tous les relevés de notes universitaires** obtenus à ce jour (même en cas d'abandon ou d'échec) en langue originale.
 - a. Si les relevés de notes de l'année académique en cours ne sont pas (encore) disponibles : **une attestation d'inscription** en langue originale.
 8. Une copie du/des **diplôme-s universitaire-s** obtenu-s en langue originale.
 9. Une **attestation d'exmatriculation** (et non la lettre d'exmatriculation) pour les étudiant-es qui ont fréquenté une haute école suisse (UNI, HES, HEM, HEP, EPF). Pour tout-e candidat-e en cours d'études, l'attestation d'exmatriculation devra être fournie au plus tard lors de la confirmation d'immatriculation.
 10. Une **traduction officielle** de chaque document non rédigé en français, allemand, italien, anglais ou espagnol, en plus des documents en langue originale.
 11. Une copie d'un **diplôme de français attestant du niveau B2 minimum**, si le/la candidat-e en possède un. Cela pourrait éventuellement le/la dispenser de l'examen de français de l'UNIGE, s'il/elle y est soumis-e (voir procédures et conditions particulières par niveau d'études).
 12. Dossiers d'admission pour une candidature en :
 - a. Maîtrise universitaire d'études avancées :
 - i. MAS de la Faculté des Sciences : l'attestation du/de la directeur/directrice du programme ;

- ii. MAS de la Faculté de médecine : l'attestation d'acceptation du/de la vice-doyen-ne en charge de la formation post-graduée.

ATTENTION :

- Les renseignements et documents fournis doivent être complets et corrects lors du dépôt de la candidature en ligne et de l'envoi du dossier ou lors d'envoi de documents ou renseignements par la suite à l'UNIGE.
- Le Service des immatriculations se réserve le droit de réclamer tout complément nécessaire à l'étude de la candidature et de ne pas traiter un dossier incomplet. Dans les deux cas, l'information sera communiquée par e-mail.
- Toute omission ou remise de documents faux ou falsifiés peut conduire au refus définitif d'immatriculation, respectivement à l'exclusion de l'UNIGE.

Pour une candidature en doctorat

1. **Deux exemplaires** imprimés du formulaire de demande d'immatriculation rempli en ligne, dûment datés et signés.
2. **Deux photographies** format passeport, de face, avec un fond clair uniforme, faites dans un photomaton, datant de moins d'un an, collées sur chacun des formulaires datés et signés. Suivre les [critères photographiques](#)²³.
3. Une copie de la **pièce d'identité** (recto/verso) ou de la page des données personnelles du **passeport**.
4. Une copie du **permis de séjour suisse** (recto/verso), si le/la candidat-e en possède un.
5. Un **curriculum vitae** complet mentionnant notamment toutes les étapes de la formation (scolaire et académique). Le modèle Europass convient parfaitement. Toutes les années, dès les études

²³ <https://cartes.unige.ch/infospratiques/criteres-photo/>

- secondaires, doivent être clairement mentionnées, même si rien n'a été entrepris de particulier pendant une année.
6. Une copie du **diplôme de fin d'études secondaires** en langue originale, accompagnée d'une simple copie du **relevé de notes final**, si existant.
 7. Une copie de **tous les relevés de notes universitaires** obtenus à ce jour (même en cas d'abandon ou d'échec) en langue originale.
 - a. Si les relevés de notes de l'année académique en cours ne sont pas (encore) disponibles : **une attestation d'inscription** en langue originale.
 8. Une copie du/des **diplôme-s universitaire-s** obtenu-s en langue originale.
 9. Une **attestation d'exmatriculation** (et non la lettre d'exmatriculation) pour les étudiant-es qui ont fréquenté une haute école suisse (UNI, HES, HEM, HEP, EPF). Pour tout-e candidat-e en cours d'études, l'attestation d'exmatriculation devra être fournie au plus tard lors de la confirmation d'immatriculation.
 10. Une **traduction officielle** de chaque document non rédigé en français, allemand, italien, anglais ou espagnol, en plus des documents en langue originale.
 11. Particularités selon les facultés/instituts :
 - a. Faculté des sciences :
 - i. pour tous les doctorats **sauf Life Sciences**, une attestation d'un-e enseignant-e de la faculté habilité à diriger la thèse et qui s'engage à suivre les travaux du/de la candidat-e, plus le dossier de candidature en doctorat, dûment complété et accompagné des documents requis en première page du formulaire.
 - ii. pour le doctorat **Life Sciences**, l'attestation de direction de thèse.
 - b. Faculté de médecine :
 - i. une attestation du/de la directeur/trice de thèse, qui doit mentionner la date exacte du début (semestre) de la thèse, tamponnée et signée par le secrétariat des étudiants de la Faculté.
 - ii. pour le doctorat **Life Sciences**, l'attestation de direction de thèse.
 - c. Faculté des lettres :
 - i. la lettre d'acceptation au doctorat signée par le/la vice-doyen-ne de la Faculté des lettres.
 - d. Faculté des sciences de la société :
 - i. la lettre d'approbation du/de la directeur-trice de thèse, plus le dossier de candidature en doctorat, dûment complété et accompagné des documents requis en première page du formulaire.
 - e. Faculté d'économie et management :
 - i. la lettre d'acceptation au doctorat signée par le/la doyen-ne de la Faculté d'économie et management.
 - f. Faculté de droit :
 - i. le dossier de candidature en doctorat, dûment complété et accompagné des documents requis en première page du formulaire.
 - g. Faculté de théologie :
 - i. la lettre d'approbation du/de la directeur-trice de thèse, plus le dossier de candidature en doctorat, dûment complété et accompagné des documents requis en première page du formulaire.
 - h. Faculté de psychologie et sciences de l'éducation :
 - i. le formulaire d'encadrement de thèse signé par le/la directeur/trice de thèse, plus le dossier de candidature en doctorat, dûment complété et accompagné des documents requis en première page du formulaire.
 - i. Faculté de traduction et d'interprétation :
 - i. la lettre d'acceptation au doctorat signée par le/la vice-doyen-ne de la Faculté de traduction et d'interprétation.

- j. Global Studies Institute :
 - i. la lettre d'approbation du/de la directeur-trice de thèse, plus le dossier de candidature en doctorat, dûment complété et accompagné des documents requis en première page du formulaire.

ATTENTION :

- Les renseignements et documents fournis doivent être **complets et corrects** lors du dépôt de la candidature en ligne et de l'envoi du dossier ou lors d'envoi de documents ou renseignements par la suite à l'UNIGE.
- Le Service des immatriculations se réserve le droit de réclamer tout complément nécessaire à l'étude de la candidature et de ne pas traiter un dossier trop incomplet. Dans les deux cas, l'information sera communiquée par e-mail.
- Toute omission ou remise de documents faux ou falsifiés peut conduire au refus définitif d'admission, respectivement à l'exclusion de l'UNIGE.

7 Procédures particulières

Les procédures particulières doivent avoir été suivies dans les [délais impartis](#) (voir partie 8)

7.1 Faculté des sciences

7.1.1 Pour l'immatriculation en **doctorat**

- Trouver un-e professeur-e de la Faculté des sciences disposé-e à être son/sa directeur-trice de thèse et qui supervisera ainsi son travail. Pour cela, consulter le site de la Faculté des sciences. Certaines sections gèrent des listes internes de postes d'assistants vacants. Voir aussi la liste des groupes de recherche disponible sur le site de la Faculté²⁴ ;
- Ensuite, contacter directement le/la professeur-e avec lequel/laquelle le/la candidat-e souhaite travailler. En cas de corrélation entre son projet académique et les besoins du département en matière de recherche, il/elle lui indiquera s'il/elle a une place de doctorant-e/assistant-e ou s'il/elle peut le/la diriger vers un-e collègue ;
- Finalement, demander l'immatriculation en suivant la [procédure de demande d'immatriculation](#) (voir partie 6) et annexer la lettre d'approbation de direction de thèse ou l'attestation de thèse pour le doctorat en *Life Sciences*.

7.1.2 Pour l'immatriculation en **certificat de spécialisation**

7.1.2.1 *Certificat de spécialisation en évaluation et gestion des risques géologie et risques liés au climat (CERG-C)*

En sus de de la [démarche d'immatriculation](#) (voir partie 6) une inscription au certificat doit être faite sur [le site de la faculté](#)²⁵ dans les [délais impartis](#)

²⁴ <https://www.unige.ch/sciences/fr/larecherche/domainesderecherche/>

²⁵ <https://www.unige.ch/sciences/terre/CERG-C/registration/>

(voir partie 8.4.2.1.1). À défaut, aucune suite ne sera donnée à la demande d'immatriculation.

7.2 Faculté de médecine

7.2.1 Pour l'immatriculation en **baccalauréat universitaire**

Une inscription obligatoire aux études de médecine doit être effectuée en ligne auprès de [swissuniversities](#)²⁶ [dans les délais](#) (voir partie 8.1.1.3.1) fixés par cette instance, à savoir le 15 février 2024. À défaut, aucune suite ne sera donnée à la demande d'immatriculation. Les justificatifs quant aux [conditions particulières d'admission](#) (voir partie 4.1.1) doivent être téléversés sur la plateforme d'inscription aux études de médecine. La liste des documents demandés est consultable sur le site www.unige.ch/immatriculations/conditions après avoir défini le profil en utilisant les six filtres.

7.2.2 Pour l'immatriculation en **maîtrise universitaire**

Une inscription obligatoire aux études de médecine doit être effectuée en ligne auprès de [swissuniversities](#)²⁷ [dans les délais](#) (voir partie 8.1.1.3.1) fixés par cette instance. À défaut, aucune suite ne sera donnée à la demande d'immatriculation. Les justificatifs quant aux [conditions particulières d'admission](#) (voir partie 4.1.1) doivent être téléversés sur la plateforme d'inscription aux études de médecine. La liste des documents demandés est consultable sur le site www.unige.ch/immatriculations/conditions après avoir défini le profil en utilisant les six filtres.

²⁶ <https://www.swissuniversities.ch/fr/service/inscription-aux-etudes-de-medecine>

²⁷ <https://www.swissuniversities.ch/fr/service/inscription-aux-etudes-de-medecine>

7.2.3 Pour l'immatriculation en **doctorat**

- Trouver un-e professeur-e disposé-e à être son/sa directeur/trice de thèse qui supervisera son travail ;
- Ensuite, contacter directement le/la professeur-e avec lequel/laquelle le/la candidat-e souhaite travailler, qui lui indiquera s'il/elle a une place de doctorant-e/assistant-e ou s'il/elle peut le diriger vers un-e collègue ;
- Contacter, envoyer ou passer au secrétariat des étudiants auprès de Mme Châtelain, pour lui remettre un dossier (comportant un CV de formation, une copie du diplôme de médecine/dentiste, une traduction certifiée conforme si nécessaire, l'attestation de reconnaissance de Berne (pour les diplômes européens), une lettre de motivation (pour les diplômes hors Europe) et faire signer et tamponner l'attestation de direction de thèse ;
- Finalement, demander l'immatriculation en suivant la [procédure de demande d'immatriculation](#) (voir partie 6) et annexer, en sus, l'attestation signée.

7.2.4 Pour l'immatriculation en **Maîtrise universitaire d'études avancées**

Avant toute démarche de demande d'immatriculation, la candidate ou le candidat doit prendre contact avec le [Secrétariat des étudiants-es de la faculté de médecine](#)²⁸.

7.3 Faculté des lettres

7.3.1 Pour l'immatriculation en **doctorat**

²⁸ <https://www.unige.ch/medecine/fr/enseignement1/formationpostgrade/>

- Trouver un-e professeur-e disposé-e à être son/sa directeur/trice de thèse ;
- Contacter le conseiller académique responsable des études post-grades, M. Olivier Frutiger (Olivier.Frutiger@unige.ch) ;
- Préparer un dossier complet à lui remettre directement, comprenant :
 - Curriculum vitae ;
 - Copie des diplômes ;
 - Relevés de notes d'examens avec la traduction en français, sauf s'ils sont rédigés en français, anglais, allemand, italien, espagnol ou portugais ;
 - Intitulé du mémoire de master ;
 - Projet de thèse de deux à trois pages, approuvé par le directeur pressenti de la thèse ;
 - Résumé en français d'environ 10 lignes du projet de thèse ;
- Si la candidature est acceptée, suivre la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 6) et annexer la lettre du Vice-doyen ou de la Vice-doyenne à la demande d'immatriculation.

7.4 Faculté des sciences de la société

7.4.1 Pour l'immatriculation en **doctorat**

- Trouver un-e professeur-e disposé-e à être son directeur de thèse et qui supervisera ainsi son travail. À cet effet, [consulter le site de la Faculté](#)²⁹ ;
- Effectuer la [demande d'immatriculation](#) (voir partie 6) et joindre, en sus, la lettre du directeur de thèse.

²⁹ <https://www.unige.ch/sciences-societe/formations/doctorats/>

7.5 Faculté d'économie et management

7.5.1 Pour l'immatriculation à un **doctorat**

ATTENTION : certains doctorats de la faculté ont des délais d'inscription particuliers (ex. 28 février). Se renseigner auprès du doctorat concerné.

- Déposer un dossier de postulation à la faculté ; il sera alors soumis au Comité scientifique du doctorat visé. Pour plus d'informations, consulter le [site de la faculté](#)³⁰ ;
- En cas d'acceptation, et dès réception de la lettre d'admission comme doctorant, [effectuer sa demande d'immatriculation](#) (voir partie 6) et joindre, en sus, la lettre d'admission du doyen).

7.6 Faculté de droit

7.6.1 Pour l'immatriculation en **doctorat**

Deux possibilités s'offrent au/à la candidat-e :

- S'il/elle est en contact avec un-e professeur-e susceptible de diriger sa thèse, l'indiquer dans la lettre de motivation ; ou
- Préparer un projet de thèse d'une dizaine de pages et une bibliographie qui seront soumis, avec le dossier académique, à un-e professeur-e de la faculté susceptible de diriger sa thèse.

N.B. Si la candidate ou le candidat a un contrat d'assistant-e à la faculté et n'a pas encore procédé à sa demande d'immatriculation : suivre les étapes de [demande d'immatriculation](#) (voir partie 6).

³⁰ <https://www.unige.ch/gsem/fr/programmes/doctorat/presentation/>

³¹ <https://www.unige.ch/droit/ecav/etudes/inscription>

7.6.2 Pour l'immatriculation au **Certificat de spécialisation** en matière d'avocature

Une inscription doit être effectuée auprès de l'[École d'avocature de la Faculté de droit](#)³¹.

7.7 Faculté de théologie

7.7.1 Pour l'immatriculation en certificat complémentaire

En sus de la démarche d'immatriculation, une inscription au Certificat complémentaire en études œcuméniques³² de l'institut œcuménique de Bossey doit être effectuée auprès de l'Institut dans les [délais impartis](#) (voir partie 8.2.1.3.2).

7.7.2 Pour l'immatriculation en **doctorat**

- Trouver un-e professeur-e de la Faculté de théologie susceptible de s'intéresser à son domaine de recherche et disposé à être son/sa directeur-trice de thèse ;
- Contacter le/la en joignant un projet de thèse préliminaire (entre une et trois pages), un curriculum vitae et une lettre de motivation ;
- Si le projet de recherche rencontre son intérêt, lui demander une attestation écrite indiquant qu'il/elle est d'accord de diriger sa thèse ;
- Suivre la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 6) et joindre, en sus, l'attestation de direction de thèse.

³² <https://www.oikoumene.org/what-we-do/the-ecumenical-institute-bossey/study-courses/complementary-certificate-cc-in-ecumenical-studies>

7.8 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

7.8.1 Pour l'immatriculation à un **doctorat**

- Trouver un-e professeur-e acceptant de suivre le/la candidat-e en tant que directeur-trice de thèse. Consulter les groupes de recherche sur le [site de la FPSE](#)³³ ;
- Effectuer la [demande d'immatriculation](#) (voir partie 6) :
 - Mentionner le/la directeur-trice de thèse pressenti-e dans la lettre de motivation à joindre au dossier de demande d'admission.

7.9 Faculté de traduction et d'interprétation

7.9.1 Pour l'immatriculation en **baccalauréat universitaire**

- Procéder à l'inscription aux examens d'admission³⁴ dans les [délais impartis](#) (voir partie 8.1.1.3.2)

7.9.2 Pour l'immatriculation en **maîtrise universitaire**

7.9.2.1 *Maîtrise universitaire en traduction*

- Procéder à l'inscription aux examens d'admission³⁵ dans les [délais impartis](#) (voir partie 8.2.1.3.3)

7.9.2.2 *Maîtrise universitaire en interprétation de conférence*

- Procéder à l'inscription aux examens d'admission³⁶ dans les [délais impartis](#) (voir partie 8.2.1.3.3)

³³ <https://www.unige.ch/fapse/recherche/>

³⁴ <https://www.unige.ch/fti/fr/enseignements/ba-multilingue/inscription/>

³⁵ <https://www.unige.ch/fti/fr/enseignements/ma-traduction/inscription/>

7.9.3 Pour l'immatriculation en **certificat complémentaire**

- Procéder à l'inscription aux examens d'admission³⁷ dans les [délais impartis](#) (voir partie 8.2.1.3.3)

7.9.4 Pour l'immatriculation à un **doctorat**

- Pour susciter l'intérêt d'un-e professeur-es de la FTI à suivre le/la candidat-e, adresser au Conseiller académique Olivier Demissy-Cazeilles un projet préliminaire d'une à trois pages ainsi qu'un curriculum vitae précisant la mention visée (traductologie, traitement informatique multilingue, interprétation de conférence, gestion de la communication multilingue) et décrire de manière succincte l'objectif de la recherche.

Si le projet préliminaire correspond aux intérêts de recherche d'un-e professeur-e, le Conseiller académique le lui transmet. Si le/la professeur-e se déclare intéressé par le projet, le candidat ou la candidate pourra, avec le soutien de la professeure ou du professeur, commencer les démarches officielles pour présenter sa candidature au Collège des professeur-es.

- Adresser au [Décanat](#) un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :
 - Curriculum vitae détaillé en français ou en anglais (daté et signé) ;
 - Lettre de motivation en français ou en anglais ;
 - Copie certifiée du diplôme le plus élevé* ;
 - Copie de tous les autres diplômes* ;
 - Copie des relevés de notes* ;
 - Dossier et liste de publications ;
 - Présentation détaillée du projet de recherche ;
 - Accord formel d'un-e professeur-e de la faculté qui accepte de diriger la thèse de doctorat ;

³⁶ <https://www.unige.ch/fti/fr/enseignements/ma-interpretation/inscription/>

³⁷ <https://www.unige.ch/fti/fr/enseignements/certificats-complementaires/inscription-cct/>

- Programme doctoral personnalisé fixé d'entente avec le directeur de thèse.
- * avec traduction pour diplômes non rédigés en français, allemand, italien, anglais ou espagnol
- En cas d'acceptation, et dès réception de la lettre d'admission comme doctorant-e à la FTI, effectuer sa demande d'immatriculation (voir partie 6) et joindre, en sus, la lettre d'admission au doctorat.

7.10 Global Studies Institute

7.10.1 Pour l'immatriculation en **doctorat**

- Déposer à l'Institut un projet de thèse qui a le soutien de deux professeur-es de l'UNIGÉ, enseignant des disciplines académiques différentes. L'un-e de ces professeur-es au moins doit être affilié-e au GSI ;
- Effectuer la demande d'immatriculation (voir partie 6) et joindre, en sus, la lettre d'acceptation du/de la professeur-e.

7.11 Institut universitaire de formation des enseignant-es

Pour l'immatriculation en Maîtrise universitaire en enseignement secondaire (MASE1), en Maîtrise universitaire bi-disciplinaire en enseignement secondaire (MASE2) ou en Certificat de spécialisation en didactique d'une discipline d'enseignement supplémentaire (CSDS), une [inscription doit également être faite auprès de l'institut](#)³⁸ dans les [délais impartis](#) (voir partie 8.2.1.3.4).

³⁸ <https://www.unige.ch/iufe/formations/>

8 Délais d'inscription

8.1 Pour les baccalauréats universitaires

8.1.1 Semestre d'automne 2024-2025

La campagne d'immatriculation débute le 15 janvier 2024. Les candidates et candidats doivent effectuer leur demande d'immatriculation et suivre la procédure particulière, si exigée, dans les délais impartis listés ci-dessous.

8.1.1.1 Délai général

Le délai pour déposer une demande d'immatriculation est fixé au :

- **30 novembre 2023** qui précède la rentrée académique pour les candidates et candidats non titulaires d'un certificat de maturité cantonal ou fédérale, selon les conditions décrites au [point 1.1.4](#).
- **28 février 2024** pour les candidates et candidats qui :
 - d'après le pays de délivrance de leur titre d'études secondaires supérieures sont soumis à l'Examen complémentaire des universités suisses (ECUS) ; ou
 - d'après la nationalité, sont soumis à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)³⁹ et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril).
- **30 avril 2024** pour les candidates et candidats qui :
 - d'après le pays de délivrance de leur titre d'études secondaires supérieures ne sont pas soumis-es à l'Examen complémentaire des universités suisses (ECUS) ; et

³⁹ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

⁴⁰ <https://admissions.unige.ch/index.php?/Tickets/Submit>

- d'après la nationalité ne sont pas soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)³¹.
- **31 juillet 2024** pour les candidates et candidats qui :
 - sont en cours d'études au semestre de printemps courant à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, l'Université de Lausanne ou l'Université de Neuchâtel au moment de la demande d'immatriculation à l'UNIGE. Passé le délai du 30 avril, une demande de code d'accès doit être déposée sur la plateforme [admissions.unige.ch](#)⁴⁰.

8.1.1.2 Délais spécifiques

8.1.1.2.1 Faculté de traduction et d'interprétation

- **28 février 2024** pour les candidates et candidats qui d'après leur nationalité sont soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)⁴¹ et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril).
- **30 avril 2024** pour les candidates et candidats qui d'après la nationalité ne sont pas soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)³³.

⁴¹ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

8.1.1.3 Délais pour procédures particulières

8.1.1.3.1 Faculté de médecine

- **15 février 2024** pour l'inscription aux études de médecine auprès de swissuniversities ([voir partie 7.2.1](#))

8.1.1.3.2 Faculté de traduction et d'interprétation

- **28 février 2024** pour l'inscription aux examens d'admission de la Faculté de traduction et d'interprétation ([voir parti 7.9.1](#))

8.1.2 Semestre de printemps 2025

La campagne d'immatriculation débute le 15 septembre 2024 pour les [formations offertes au semestre de printemps](#)⁴². Le délai de dépôt de la candidature est fixé au :

- **30 novembre 2024** pour le Baccalauréat universitaire en théologie à distance, pour autant que la candidate ou le candidat ne soit pas soumis à l'Examen complémentaire des universités suisses – ECUS. Dans ce cas, une postulation est possible uniquement au semestre d'automne.

⁴² <https://www.unige.ch/immatriculations/informations/formations-printemps>

8.2 Pour les maîtrises universitaires, compléments d'études, certificats complémentaires et DESFLE

8.2.1 Semestre d'automne 2024

La campagne d'immatriculation débute le 15 janvier 2024. Les candidates et candidats doivent effectuer leur demande d'immatriculation et suivre les procédures particulières, si exigées, dans les délais impartis listés ci-dessous. Attention : certaines formations ont des délais spécifiques, également listés ci-dessous

8.2.1.1 Délai général

- **28 février** pour les candidates et candidats qui :
 - ne sont pas titulaires d'un baccalauréat universitaire d'une [haute école suisse reconnue ou accréditée](#)⁴³ ; ou
 - d'après la nationalité, sont soumis à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)⁴⁴ et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril).
- **30 avril** pour les candidates et candidats qui :
 - sont titulaires d'un baccalauréat universitaire suisse ; et
 - d'après la nationalité ne sont pas soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)⁴⁵.

⁴³ <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/enseignement-et-etudes/hautes-ecoles-suissees-accréditees>

⁴⁴ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

8.2.1.2 Délais spécifiques

8.2.1.2.1 Faculté des sciences de la société

- **28 février** pour toutes les maîtrises universitaires et tous les certificats complémentaires

8.2.1.2.2 Faculté d'économie et de management

- **28 février** pour toutes les maîtrises universitaires

8.2.1.2.3 Faculté de traduction et d'interprétation

- **28 février 2024** pour les candidates et candidats qui d'après leur nationalité sont soumis à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)⁴⁶ et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril).
- **30 avril 2024** pour les candidates et candidats qui d'après la nationalité ne sont pas soumis à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)³⁷.

8.2.1.2.4 Global Studies Institute

- **28 février 2024** pour toutes les maîtrises universitaires

⁴⁵ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

⁴⁶ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

8.2.1.2.5 Institut de la formation des enseignant-es

- **Du 1^{er} juin au 10 juillet 2024** pour tous les programmes d'études suivants :
 - Maîtrise universitaire en enseignement secondaire (MASE1) ;
 - Maîtrise universitaire bidisciplinaire en enseignement secondaire (MASE2) ;
- **28 février 2024** pour la Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé (MESP)

8.2.1.2.6 Institut des sciences de l'environnement

- **28 février 2024** pour la Maîtrise universitaire en sciences de l'environnement

8.2.1.3 Délais pour procédures particulières

8.2.1.3.1 Faculté de médecine

- **15 février 2024** pour [l'inscription aux études de médecine auprès de swissuniversities](#) (voir partie 7.2.2).

8.2.1.3.2 Faculté de théologie

- **30 novembre 2024** pour [l'inscription au Certificat complémentaire](#) en études œcuméniques (voir partie 7.7.1)

8.2.1.3.3 Faculté de traduction et d'interprétation

- **28 février 2024** pour [l'inscription aux examens d'admission](#) de la Faculté de traduction et d'interprétation (voir parti 7.9.2 et 7.9.3)

8.2.1.3.4 Institut universitaire de formation des enseignant-es

- Du 2 octobre au **6 novembre 2023** pour l'inscription auprès de l'institut

8.2.2 Semestre de printemps 2025

La campagne d'immatriculation début le 15 septembre 2024 pour les [formations offertes au semestre de printemps](#) (voir partie 11). Les candidates et candidats doivent effectuer leur demande d'immatriculation dans les délais impartis listés ci-dessous :

8.2.2.1 Délai général

- **30 septembre 2024** pour les candidates et candidats qui d'après la nationalité, sont soumis à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)⁴⁷ et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril).
- **30 novembre 2024** d'après la nationalité ne sont pas soumis à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)⁴⁸.

⁴⁷ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

⁴⁸ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

8.3 Pour les doctorats

En général, les inscriptions en doctorat sont possibles toute l'année. Se renseigner auprès de la faculté visée pour prendre connaissance des particularités facultaires (p. ex. la Faculté d'économie et de management peut avoir des [délais spécifiques selon le doctorat visé](#)⁴⁹).

8.4 Pour les certificats de spécialisation

Conformément à l'article 55, al. 1, lettre a) du Statut de l'UNIGE, est admis-e à l'immatriculation le/la candidat-e qui envoie ou dépose son dossier dans les délais arrêtés ci-dessous. La campagne d'immatriculation débute le 15 janvier pour le semestre d'automne suivant, et le 15 septembre pour le semestre de printemps suivant pour les [formations offertes au semestre de printemps](#)⁵⁰. **La date du cachet de la poste fait foi.** En cas de dépôt du dossier dans une loge d'un bâtiment de l'Université, le reçu, qui doit être demandé, fait foi. Tout dossier dont la date du cachet de la poste (ou du reçu) est postérieure au délai indiqué sera déclaré irrecevable.

Lorsque le délai d'immatriculation fixé correspond à un jour non ouvrable, l'envoi ou le dépôt de la candidature doit être fait au plus tard le dernier jour ouvrable **précédant** ledit délai (date du cachet de la poste (ou du reçu) faisant foi). Toute candidature postée/déposée après le délai sera déclarée irrecevable.

Les délais ci-dessous se réfèrent à l'envoi postal ou dépôt du dossier complet de demande d'immatriculation au Service des immatriculations. Les [procédures particulières d'inscription](#) en faculté (**voir partie 7**) doivent être également suivies dans les délais (voir partie 8.4.2).

8.4.1 Délai général

⁴⁹ <https://www.unige.ch/gsem/fr/programmes/doctorat/presentation/>

⁵⁰ <https://www.unige.ch/immatriculations/informations/formations-printemps>

⁵¹ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

8.4.1.1 Semestre d'automne 2024

- **28 février 2024** : Demande d'immatriculation de tout-e candidat-e qui, d'après sa nationalité, est soumis-e à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)⁵¹ et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril auquel cas le délai du 30 avril s'applique).
- **30 avril 2024** : Demande d'immatriculation de tout candidat-e qui, d'après sa nationalité, n'est pas soumis- e à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)⁵², ou qui est titulaire d'un permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril.

8.4.1.2 Délais spécifiques

8.4.1.2.1 Institut universitaire de formation des enseignant-es

- Du 1^{er} juin au 10 juillet 2024 pour [déposer la demande d'immatriculation](#) (voir partie 6) pour le Certificat de spécialisation en didactique d'une discipline supplémentaire d'enseignement.

8.4.1.3 Délai pour procédure particulière

8.4.1.3.1 Institut universitaire de formation des enseignant-es

- Du 2 octobre 2023 au 6 novembre 2023 pour [l'inscription au Certificat de spécialisation en didactique d'une discipline supplémentaire d'enseignement](#)⁵³ auprès de l'institut.

⁵² https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

⁵³ <https://www.unige.ch/iufe/formations/secondaire/>

8.4.1.4 Semestre de printemps 2025

La campagne d'immatriculation début le 15 septembre 2024 pour les [formations offertes au semestre de printemps](#) (voir partie 11). Les candidates et candidats doivent effectuer leur demande d'immatriculation dans les délais impartis listés ci-dessous :

- **30 septembre 2024** pour les candidates et candidats qui d'après la nationalité, sont soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)⁵⁴ et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 novembre).
- **30 novembre 2024** d'après la nationalité ne sont pas soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)⁵⁵.

8.4.2 Délais pour procédures particulières

8.4.2.1 Semestre de printemps 2025

8.4.2.1.1 Faculté des sciences

- 15 septembre 2024 pour l'[inscription au Certificat de spécialisation](#) en évaluation et gestion des risques géologiques et risques liés au climat – CERG-C auprès de la faculté (voir partie 7.1.2.1).

⁵⁴ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

⁵⁵ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

8.4.2.1.2 Faculté de droit

- Début octobre 2024 pour l'inscription au Certificat de spécialisation en matière d'avocature auprès de la faculté ([se référer au site internet de l'ECAV](#)⁵⁶).

⁵⁶ <https://www.unige.ch/droit/ecav/etudes/inscription>

8.5 Pour les maîtrises universitaires d'études avancées

Conformément à l'article 55, ali. 1, lettre a) du Statut de l'UNIGE, est admis-e à l'immatriculation le/la candidat-e qui envoie ou dépose son dossier dans les délais arrêtés ci-dessous. La campagne d'immatriculation débute le 15 janvier pour le semestre d'automne suivant, et le 15 septembre pour le semestre de printemps suivant pour les [formations offertes au semestre de printemps](#)⁵⁷.

La date du cachet de la poste fait foi. En cas de dépôt du dossier dans une loge d'un bâtiment de l'Université, le reçu, qui doit être demandé, fait foi. Tout dossier dont la date du cachet de la poste (ou du reçu) est postérieure au délai indiqué sera déclaré irrecevable.

Lorsque le délai d'immatriculation fixé correspond à un jour non ouvrable, l'envoi ou le dépôt de la candidature doit être fait au plus tard le dernier jour ouvrable **précédant** ledit délai (date du cachet de la poste (ou du reçu) faisant foi). Toute candidature postée/déposée après le délai sera déclarée irrecevable.

Les délais ci-dessous se réfèrent à l'envoi postal ou dépôt du dossier complet de demande d'immatriculation au Service des immatriculations. Les délais relatifs à d'éventuelles procédures particulières d'inscription en faculté, indiqués dans la partie 5.2 ci-dessus « Procédures et conditions d'admission particulières » sont distincts des délais ci-dessous.

8.5.1 Délai général

8.5.1.1 Semestre d'automne 2024

- **28 février 2024** : Demande d'immatriculation de tout-e candidat-e qui, d'après sa nationalité, est soumis-e à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la](#)

⁵⁷ <https://www.unige.ch/immatriculations/informations/formations-printemps>

⁵⁸ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

⁵⁹ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

[Confédération](#)⁵⁸ et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril auquel cas le délai du 30 avril s'applique).

- **30 avril 2024** : Demande d'immatriculation de tout candidat-e qui, d'après sa nationalité, n'est pas soumis-e à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon [les prescriptions de la Confédération](#)⁵⁹, ou qui est titulaire d'un permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril.

8.5.1.2 Semestre de printemps 2025

La campagne d'immatriculation début le 15 septembre 2024 pour les [formations offertes au semestre de printemps](#) (voir partie 11). Les candidates et candidats doivent effectuer leur demande d'immatriculation dans les délais impartis listés ci-dessous :

- **30 septembre 2024** pour les candidates et candidats qui d'après la nationalité, sont soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)⁶⁰ et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril).
- **30 novembre 2024** d'après la nationalité ne sont pas soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)⁶¹.

⁶⁰ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

⁶¹ https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

9 Exigences de français

Pour étudier à l'UNIGE, de bonnes compétences en français (niveau B2 du [Cadre européen commun de référence pour les langues – CECR](#)⁶²) sont en principes exigées, sauf exceptions précisées dans ce document. La candidate ou le candidat ne possédant pas ces compétences ou n'étant pas en mesure d'en certifier l'existence est convoqué-e à un examen de français organisé par l'UNIGE ; il/elle est informé-e après analyse de sa demande d'immatriculation. Cet examen consiste en une épreuve générale. Pour une postulation à la Faculté des lettres (y compris l'École de langue et civilisation françaises – ELCF) il/elle est en plus soumis-e à une épreuve complémentaire écrite obligatoire.

Il est vivement conseillé au/à la candidat-e de passer dans son pays de résidence un des diplômes de langue française reconnus (voir ci-dessous) qui le/la dispense de l'épreuve générale de l'examen de français de l'UNIGE.

9.1 Convocation à l'examen

Le/la candidat-e soumis-e à l'examen de français en est informé-e, après analyse de son dossier, par le biais de la plateforme de candidature lors d'une postulation pour un baccalauréat universitaire, une maîtrise universitaire, un complément d'études ou un certificat complémentaire. En cas de postulation en doctorat, en certificat de spécialisation ou en maîtrise universitaire avancée, il/elle est informé-e par le biais de l'attestation de pré-immatriculation (document PDF joint à un e-mail) après analyse de sa candidature. La date, l'heure, le lieu et les informations pour le paiement de l'examen seront indiqués dans les deux cas.

Celui ou celle qui souhaite être dispensé-e de l'épreuve générale doit téléverser sur la plateforme de candidature, inscriptions.unige.ch, une copie de son diplôme (ou attestation de réussite) de langue française dans le délai indiqué.

⁶² <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/>

9.2 Dates de l'examen

Pour le semestre d'automne : l'examen de français à lieu à la fin août ou au début septembre.

Pour le semestre de printemps : l'examen de français à lieu à la fin du mois de janvier ou au début février.

9.3 Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions s'élèvent à CHF 100 et sont à payer selon les modalités indiquées dans la plateforme de candidature ou de l'attestation de pré-immatriculation.

9.4 Durée structure et modèles d'examens

Des modèles d'examens de français peuvent être consultés [en ligne](#)⁶³.

9.5 Résultats

Les résultats sont annoncés quelques jours après l'examen, selon les instructions transmises le jour de l'examen par l'ELCF.

La réussite de l'examen de français est valable 4 ans. En cas d'échec à l'examen (y compris admission à l'Année propédeutique ou au DEFLE – parcours A), l'examen devra être repassé.

9.6 En cas d'échec à l'examen à valeur éliminatoire

Tout-e candidat-e qui échoue de peu à l'épreuve générale se voit offrir, dans la mesure des places disponibles, la possibilité de suivre l'Année propédeutique (AP) de l'ELCF. Attention : l'éventuelle admission à l'AP n'est possible qu'au semestre d'automne ; en cas d'échec à l'examen au semestre de printemps, le/la candidat-e devra réactiver sa candidature dans les délais pour le semestre d'automne, si désiré. En cas d'échec de l'épreuve complémentaire pour une postulation en Faculté des lettres et ELCF (mais réussite de l'épreuve générale ou obtention d'une certification B2 antérieure reconnue), le/la candidat-e a la possibilité d'améliorer son

⁶³ <https://www.unige.ch/lettres/elcf/admission-a-lelcf/modeles>

niveau de langue au DEFLE parcours restreint, dont la réussite lui permettra de rejoindre ultérieurement la formation de son choix. Les candidates et candidats n'ayant pas atteint le niveau requis pour l'Année propédeutique ne sont pas immatriculables à l'UNIGE.

9.7 En cas d'échec à l'examen à valeur indicative

Pour les Compléments d'études au niveau du Baccalauréat universitaire ès lettres et les Maîtrises universitaires ès lettres en allemand, anglais, espagnol, italien et russe :

Tout-e candidat-e qui obtient un résultat insuffisant à l'examen peut commencer normalement ses études à l'UNIGE, mais est limité-e au programme postulé, sans changement d'orientation possible. De plus, il/elle devra fréquenter, au cours de sa première année d'études, un enseignement de français correspondant à son niveau à hauteur de deux heures par semaine au minimum. Cette fréquentation, liée à un travail régulier, est sanctionnée par une attestation de la Maison des langues. Si le/la candidat-e souhaite postuler une autre formation,

Pour le Baccalauréat universitaire en économie et management :

Tout-e candidat-e qui obtient un résultat insuffisant à l'examen peut commencer normalement ses études à la Faculté d'économie et de management, mais est limité-e au programme postulé, sans changement d'orientation possible, s'il ou elle est titulaire :

- d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieur ou d'un premier titre universitaire (minimum 180 crédits ECTS ou équivalent) dont la langue officielle est l'anglais ; ou
- d'un [certificat de test de langue anglaise reconnu](#)⁶⁴.

Pour que le certificat d'anglais puisse être pris en compte, une copie doit être envoyée au Service des immatriculations dans le délai fixé sur la plateforme de candidature : inscriptions.unige.ch.

⁶⁴ <https://www.unige.ch/gsem/fr/programmes/bachelor/inscription/>

9.8 Dispense de l'examen de français

Sont dispensés de l'examen de français les candidates et candidats :

- qui sont de nationalité suisse ou liechtensteinoise ;
- qui sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures suisse ou liechtensteinois remplissant les conditions d'immatriculation de l'UNIGE ;
- qui sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures dont la langue officielle d'enseignement est le français ;
- qui sont titulaires d'un 1^{er} diplôme universitaire obtenu dans une [université et un programme reconnu](#) (voir partie 10.3) et dont la langue officielle d'enseignement est le français
- qui sont titulaires d'une attestation de réussite d'une année d'études complète à :
 - l'École de langue et civilisation françaises (ELCF) de l'UNIGE ;
 - l'Institut de langue et de civilisation françaises de l'Université de Neuchâtel ;
 - l'École de français langue étrangère de l'Université de Lausanne de niveau B2.
- qui sont soumis-es à l'examen de français dans le cadre de l'Examen complémentaire des universités suisses – ECUS ;
- à l'admission en Faculté de traduction et d'interprétation (FTI) s'ils ou elles :
 - ont réussi l'épreuve de français (langue passive) des examens d'admissions spécifiques de la FTI ; ou
 - ont été dispensé-es de l'examen d'admission pour l'accès à la Maîtrise universitaire en traduction, pour autant que le français fasse partie de sa combinaison linguistique.
- à un certificat complémentaire, si le programme n'exige pas l'examen ;
- à une maîtrise universitaire, si le programme n'exige pas l'examen ;

- à un certificat de spécialisation, si le programme n'exige pas l'examen ;
- à une maîtrise universitaire d'études avancées (MAS) de formation approfondie ;
- à un doctorat ;
- sont titulaires d'un des certificats de langue suivants⁶⁵ :
 - DELF (Diplôme d'études de langue française) niveau B2 ;
 - DALF (Diplôme approfondi de langue française) niveau C1 ou C2 ;
 - TCF avec au minimum le niveau B2 aux épreuves obligatoires et aux épreuves facultatives (complémentaires) ;
 - TCF DAP avec au minimum le niveau B2 aux épreuves obligatoires et à l'épreuve d'expression écrite (cette épreuve est obligatoire)
 - TEF (Test d'évaluation du français) avec au minimum le niveau B2 aux épreuves obligatoires et aux épreuves facultatives (complémentaires) délivré par la CCIP/Alliance française ;
 - Certificats des Cours d'été de l'UNIGE

Les candidates et candidats titulaires d'un certificat de langue reconnu ne peuvent être dispensé-es que de l'épreuve générale. Aucune dispense n'est accordée pour l'épreuve complémentaire, qui reste exigée pour la Faculté des lettres, y compris l'ELCF.

Les candidates et candidats au Diplôme d'études de français langue étrangère (DEFLE) qui ont été dispensé-es de l'examen de français sur la base de leur nationalité ou d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures suisse ou liechtensteinois dont la langue d'enseignement officielle n'est pas le français doivent passer un test de classement à valeur indicative.

En cas d'admission au Diplôme d'études spécialisées en didactique du français langue étrangère (DESFLE), aucune certification de français

⁶⁵ Le diplôme doit avoir été obtenu dans les 4 ans précédant la rentrée universitaire postulée (=lundi de la semaine 8 pour le semestre de printemps ou le lundi de la semaine 38 pour le semestre d'automne). La dispense de l

n'est requise, car les compétences linguistiques ont été vérifiées directement par l'ELCF.

9.9 Formations qui ne requièrent pas d'exigence de français

Les candidates et candidats aux formations listées ci-dessous ne sont pas soumis-es à l'examen de français. En cas d'admission au programme postulé, ils ou elles pourront commencer leurs études dans la formation visée, sans changement d'orientation possible. Pour les doctorats et les maîtrises universitaires d'études avancées (MAS) de formation approfondie, le niveau d'exigence demandé est à vérifier auprès de la faculté/centre/institut.

9.9.1 Faculté des sciences

- Toutes les maîtrises universitaires proposées par cette faculté
- Certificat de spécialisation en évaluation et gestion des risques géologiques et risques liés au climat (CERG-C)

9.9.2 Faculté de médecine

- Maîtrise universitaire en neurosciences

9.9.3 Faculté des lettres

- Tous les certificats de spécialisations proposés par cette faculté.

9.9.4 Faculté des sciences de la société

- Maîtrise universitaire en économie politique du capitalisme
- Maîtrise universitaire en innovation, développement humain et durabilité (MIHDS)
- Maîtrise universitaire en sociétés durables et changement social
- Certificat complémentaire en géomatique

9.9.5 Faculté d'économie et de management

- Toutes les maîtrises universitaires proposées par cette faculté
- Certificat complémentaire en statistique appliquée

9.9.6 Faculté de théologie

- Certificat complémentaire en études œcuméniques
- Tous les certificats de spécialisations proposés par cette faculté

9.9.7 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

- Maîtrise universitaire en neurosciences

9.9.8 Centre universitaire d'informatique

- Maîtrise universitaire en systèmes et services numériques

9.9.9 Global Studies Institute

- Maîtrise universitaire en santé globale
- Maîtrise universitaire en études globales

9.9.10 Institut universitaire de la formation des enseignant-es

- Maîtrise universitaire disciplinaire en enseignement secondaire
- Maîtrise universitaire bidisciplinaire en enseignement secondaire
- Certificat de spécialisation en didactique d'une discipline supplémentaire d'enseignements (CSDS)

9.9.11 Institut des sciences de l'environnement

- Maîtrise universitaire en sciences de l'environnement

10 Définitions / Explications

10.1 Définition du caractère de formation générale

De manière générale, le certificat étranger d'études secondaires supérieures doit être l'équivalent, pour l'essentiel, en branches, en heures et en durée de l'éducation scolaire, à une maturité gymnasiale/fédérale suisse. Pour déterminer cette équivalence, l'UNIGE se base notamment sur la Convention du Conseil de l'Europe de l'UNESCO, n° 165 (« Convention de Lisbonne »), les Recommandations pour l'évaluation des certificats de fin d'études secondaires étrangers, ainsi que sur les travaux de la Commission d'admission et d'équivalences de *swissuniversities* (anciennement CRUS).

Ainsi, le diplôme étranger doit :

- présenter, dans le pays qui le délivre, le degré le plus élevé d'études secondaires ou gymnasiales ;
- donner un accès général, dans le pays qui le délivre, aux études universitaires ;
- avoir été acquis au cours d'une formation non abrégée, en général accomplie au sein d'une école ;
- porter sur les langues anciennes, les langues modernes, les mathématiques, les sciences naturelles ou les sciences humaines et sociales ;
- avoir été délivré par l'État ou, éventuellement, par une institution reconnue par l'État qui l'a autorisée à délivrer ce type de diplôme ;
- avoir un caractère de formation générale.

Un diplôme d'études secondaires supérieures est considéré de formation générale s'il porte sur six branches d'enseignement suivies, en principe, durant chacune des trois dernières années d'études secondaires supérieures selon la liste suivante :

1. première langue ;
2. deuxième langue ;
3. mathématiques ;

4. sciences naturelles (biologie, chimie ou physique)
5. sciences humaines et sociales (géographie, histoire, économie/droit)
6. choix libre : une branche parmi les branches 2, 4 ou 5, ou l'informatique, ou la philosophie (l'informatique et la philosophie peuvent être uniquement choisies comme 6^e branche).

Dans certains cas, afin de garantir une meilleure équivalence, l'UNIGE peut fixer des exigences complémentaires, en plus de l'obtention du diplôme, d'une filière spécifique du diplôme, ou de caractère de formation générale du diplôme. Ces exigences peuvent être :

- l'obtention d'une moyenne spécifique et/ou d'une mention ;
- l'obtention d'une attestation d'admission, dans la filière visée, d'une [université et un programme reconnue par l'UNIGE](#) (voir partie 10.3) dans le pays de délivrance du titre secondaire. Seul une attestation avec une admission pour la même année de postulation qu'à l'UNIGE est acceptée. Une attestation pour des études à distance ne peut pas être prise en compte ;
- la réussite de deux années d'études universitaires ([voir partie 1.1.3](#)) dans une université et un programme reconnu par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne ;
- la réussite de l'[Examen complémentaire des universités suisses – ECUS](#) (voir partie 10.2) ;
- la réussite de l'[examen de français](#) organisé par l'UNIGE (voir partie 9).

Ces exigences figurant dans les conditions générales d'immatriculation.

De surcroît, il pourra être demandé au/à la candidat-e étranger-ère d'apporter la preuve qu'il/elle n'a pas été renvoyé-e d'une autre université ou haute école à la suite d'un échec aux examens ou pour toute autre raison. Dans tous les cas, il appartient au/à la candidat-e de fournir la preuve qu'il/elle remplit les conditions d'immatriculation de l'UNIGE.

10.2 Examen complémentaire des hautes écoles suisses – ECUS

L'Examen complémentaire des hautes écoles suisses – ECUS concerne le/la candidat-e postulant un baccalauréat universitaire (bachelor) ou le Diplôme d'études de français langue étrangère (DEFLE) et titulaire d'un diplôme d'études secondaires supérieures qui n'est pas reconnu par l'UNIGE comme équivalent à un diplôme de maturité suisse. Cet examen est organisé en commun par les hautes écoles suisses.

La réussite de l'ECUS conditionne l'entrée à l'UNIGE. Un deuxième échec est éliminatoire.

Convocation à l'ECUS

Le/la candidat-e qui y est soumis-e en est informé-e par e-mail, après l'analyse de sa demande d'immatriculation. Il/elle reçoit un lien vers une page internet sur laquelle figure un formulaire à télécharger, à remplir et à retourner au Service des immatriculations.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent, pour l'année 2024-2025, à CHF 870.

Dates d'examen

Pour le semestre d'automne, les examens ont lieu en août 2024.

Pour le semestre de printemps, il n'y a pas de session d'examen pour ce semestre.

Contenu

L'ECUS comprend quatre branches obligatoires :

- français (écrit et oral) ;
- mathématiques (écrit et oral) ;
- anglais (écrit et oral) ;

- histoire – dont introduction au droit (oral) ;

et une branche à option parmi les suivantes :

- physique (oral) ;
- chimie (oral) ;
- biologie (oral) ;
- géographie – dont introduction à l'économie (oral).

Pour les candidates et candidats en Faculté des sciences et en Faculté de médecine, la branche à option est à choisir parmi la physique, la chimie ou la biologie. Aucune dispense de branche n'est autorisée.

Pour plus d'information, consulter le site de l'ECUS : <http://www.ecus-edu.ch/start-fr/>.

10.3 Universités et programmes reconnus

10.3.1 Établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'UNIGE :

- les [hautes écoles suisses reconnues ou accréditées](#)⁶⁶ ;
- les établissements publics d'enseignement supérieur qui ont le statut d'universités et qui délivrent des grades académiques allant, en principe, jusqu'au doctorat ;
- des instituts, écoles et académies rattachées juridiquement à une université publique et dont le grade académique obtenu est délivré par ladite université publique ;
- les établissements privés d'enseignement supérieur avec lesquels l'UNIGE a signé un [accord institutionnel de mobilité](#)⁶⁷ ;
- Les établissements d'enseignement supérieur privés et/ou n'ayant pas le statut d'université s'ils répondent, en principe, à tous les critères suivants :
 1. ils entretiennent des accords institutionnels de mobilité avec plusieurs universités tierces entretenant elles-mêmes des accords directs de mobilité avec l'UNIGE (figurant dans le panorama mentionné ci-dessus) ; et
 2. ils dispensent des formations dans plusieurs domaines, notamment dans le domaine scientifique et/ou médical ; et
 3. ils délivrent des grades académiques allant, en principe, jusqu'au doctorat ; et
 4. ils sont mentionnés dans les ouvrages de référence largement utilisés par les milieux académiques dont le *World Higher Education Database*, *United Kingdom Recognition Information Centre* et *Anabin* ; et
 5. ils sont reconnus et accrédités comme établissements d'enseignement supérieur par les instances officielles compétentes en matière d'accréditation dans le pays concerné.

⁶⁶ <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/enseignement-et-etudes/hautes-ecoles-suissees-accreeitees>

⁶⁷ <https://www.unige.ch/internationalrelations/fr/accords/accords/accords-par-pays> puis panorama

10.3.2 Programmes d'établissement d'enseignement supérieur reconnus par l'UNIGE :

- le diplôme est délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu (cf. ci-dessus) ; et
- il sanctionne un premier grade universitaire dont la durée prévue est de 3 ans minimum (au moins 180 crédits ECTS ou équivalent) ; et
- le programme est comparable, en termes de contenu et d'exigences, à ceux proposés dans une haute école suisse⁶⁸ (universités, EPF, HES, HEP) ; et
- en principe, au minimum 90 crédits ECTS (ou jugés équivalents) ont été obtenus par des activités d'enseignement et d'apprentissage du plan d'études du programme. Les règlements d'études de l'UNIGE peuvent prévoir des conditions plus restrictives ; et
- la moitié au moins des prestations nécessaires à l'obtention du diplôme doit avoir été accomplie auprès de l'institution décernant le diplôme ; et
- il est reconnu et accrédité par les instances officielles compétentes en matière d'accréditation dans le pays concerné, le cas échéant.

⁶⁸ <https://www.studyprogrammes.ch/fr>

10.4 Titres non reconnus

10.4.1 Diplômes secondaires

Les diplômes secondaires suivants ne sont pas reconnus par l'UNIGE :

- s'ils sont considérés comme « spécialisés » et ne répondent pas au caractère de formation générale exigé par nos conditions ;
- s'ils présentent une différence substantielle avec la maturité gymnasiale/fédérale suisse et/ou qui a été obtenu en suivant un cursus ne permettant pas de vérifier le caractère de formation générale exigée par nos conditions.

Les conditions ci-dessus s'appliquent même si le diplôme pourrait, dans le pays qui le délivre, donner accès à une formation universitaire.

10.4.2 Diplômes/examens/formations post-secondaires (ou assimilés) :

Ne sont pas reconnus par l'UNIGE :

- les examens préalables d'admission d'une université (ou institution de niveau équivalent) ; et
- tout diplôme ou formation post-secondaire ne pouvant être considéré-e comme équivalent-e ou similaire à un diplôme ou à une formation dispensé-e par une haute école suisse en raison de différences substantielles constatées dans le contenu et/ou la manière d'obtention.

10.5 Attestation d'admission

Lorsqu'une attestation d'admission dans la filière visée à l'UNIGE est requise, il s'agit d'obtenir une attestation d'une place d'études dans une université (reconnue par l'UNIGE) dans le pays où le titre secondaire supérieur a été obtenu. Seule une attestation avec une admission pour la même année de postulation qu'à l'UNIGE est acceptée. L'attestation pour des études à distance ne peut pas être prise en compte.

Ex. Un-e candidat-e qui postule un Baccalauréat universitaire en **mathématiques** devra fournir, si l'attestation d'admission lui est demandée, une attestation d'admission dans un Baccalauréat universitaire en **mathématiques** d'une université reconnue par l'UNIGE dans le pays dans lequel il a obtenu son titre secondaire supérieur.

En cas de candidature dans plusieurs programmes, autant d'attestations d'admission dans la filière visée à l'UNIGE, d'une université et d'un programme reconnu par l'UNIGE dans le pays où le titre secondaire a été obtenu, sont requises.

10.5.1 Particularités facultaires

Pour le **Baccalauréat universitaire en communication multilingue** (Faculté de traduction et interprétation) : cette attestation n'est pas requise sauf dans les cas où, selon les conditions d'immatriculation, elle remplace une moyenne non obtenue (ex. Allemagne).

Pour les baccalauréats universitaires suivants, des disciplines proches de celles du baccalauréats universitaires postulé sont acceptées :

- **Baccalauréat universitaire en théologie** (Faculté de théologie) : attestation d'admission dans une filière en théologie ou en sciences humaines.
- **Baccalauréat universitaire en relations internationales (BARI)** (Global Studies Institute) : attestation d'admission dans l'une des filières suivantes :
 - Relations internationales
 - Droit

- Histoire
- Science politique
- Économie
- Sociologie
- Géographie

Note bene : considérant le caractère interdisciplinaire de la formation, une attestation d'admission dans toute autre filière d'études/programme [reconnu-e par l'UNIGE](#) dans le pays où le titre secondaire supérieur a été obtenu sera aussi acceptée.

- **Baccalauréat universitaire en systèmes d'information et science des services** (Centre universitaire d'informatique) : attestation d'admission dans une filière en informatique ou en systèmes d'information.

11 Formations ouvertes au semestre de printemps 2025

Sous réserve de modification.

11.1 Faculté des sciences

- Certificat complémentaire en informatique
- Certificat de spécialisation en évaluation et gestion des risques géologiques et risques liés au climat (CERG-C)
- Maîtrise universitaire en archéologie préhistorique
- Maîtrise universitaire en biochimie
- Maîtrise universitaire chimie
- Maîtrise universitaire en mathématiques
- Maîtrise universitaire en mathématiques, informatique et sciences numériques
- MAS en microbiologie

11.2 Faculté de médecine

Aucune formation ouverte.

11.3 Faculté des lettres

- Certificat de spécialisation en humanités numériques
- Certificat de spécialisation en linguistique
- Maîtrise universitaire ès lettres (90 crédits ECTS) dans les disciplines suivantes :
 - Études chinoises
 - Français langue étrangère
 - Histoire de l'art
 - Histoire générale

- Histoire transnationale
- Langue et littérature anglaises
- Langue et littérature grecques
- Langue, littérature et civilisation allemandes
- Langue, littérature et culture hispaniques
- Littérature comparée
- Musicologie
- Philosophie
- Études médiévales (pluridisciplinaire)
- Maîtrises universitaires avec spécialisation (120 crédits ECTS) dans les disciplines suivantes :
 - Études est-asiatiques
 - Histoire générale
 - Histoire de l'art
 - Langue et littérature françaises
 - Langue, littérature et culture hispaniques
 - Littérature allemande
 - Philosophie

11.4 École de langue et de civilisation françaises

Aucune formation ouverte.

11.5 Faculté des sciences de la société

- Certificat complémentaire en géomatique (30 crédits ECTS)

11.6 Faculté d'économie et de management

- Certificat complémentaire en statistique appliquée (30 crédits ECTS)

11.7 Faculté de droit

- Maîtrises universitaire et Maîtrises universitaire bilingues (90 crédits ECTS)
 - Droit
 - Droit civil et pénal
 - Droit économique
 - Droit international et européen
 - Droit public
- Certificat de spécialisation en matière d'avocature – ECAV (20 crédits ECTS)

11.8 Faculté de théologie

- Baccalauréat universitaire en théologie à distance (pour autant que la candidate ou le candidat ne soit pas soumis à l'Examen complémentaire des universités suisses – ECUS. Dans ce cas, une postulation est possible uniquement au semestre d'automne)
- Certificat complémentaire en théologie (30 crédits ECTS)
- Certificat de spécialisation en théologie
- Maîtrise universitaire en théologie (conjoint avec l'UniL)

11.9 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

- Certificat complémentaire en éducation spéciale (30 crédits ECTS)
- Certificat complémentaire en éducation, orientation généraliste (30 crédits ECTS)
- Certificat complémentaire en formation des adultes (30 crédits ECTS)
- Certificat complémentaire en logopédie (30 crédits ECTS)

- Certificat complémentaire en psychologie générale (30 crédits ECTS)
- Certificat complémentaire en fondements psychologiques de la logopédie (60 crédits ECTS)
- Maîtrise universitaire (90 crédits ECTS)
 - Sciences de l'éducation – analyse et intervention dans les systèmes éducatifs
- Maîtrise universitaire (120 crédits ECTS)
 - Science de l'éducation – formation des adultes
 - Sciences de l'éducation – approches psycho-éducatives et situations de handicap

11.10 Faculté de traduction et d'interprétation

Aucune formation ouverte.

11.11 Centre interfacultaire des droits de l'enfant

Aucune formation ouverte.

11.12 Centre universitaire d'informatique

- Maîtrise universitaire en systèmes et services numériques

11.13 Global Studies Institute

Aucune formation ouverte.

11.14 Institut universitaire de la formation des enseignant-es

- Maîtrise universitaire en enseignement primaire (MAEP)

11.15 Institut des sciences de l'environnement

Aucune formation ouverte.

12 Service des immatriculations : contact

Site internet :

<https://www.unige.ch/immatriculations/>

Téléphone :

Du lundi au vendredi entre 10h30 et 13h :

+41 (0) 22 379 77 39

Adresse :

Université de Genève
Uni Dufour – Bureau 222
Service des immatriculations
Rue du Général-Dufour 24
CH – 1211 Genève 4

Réception :

Point Vie de Campus
Uni Dufour – 1^{er} étage
Rue du Général-Dufour 24
1204 Genève